

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2329

30 novembre 2009

SOMMAIRE

Advanced Asset Management Sicav	111790	Jonas & Meyers Architectes s.à r.l.	111786
Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF	111746	Kauri Cab German Residential Properties	111792
Areion Fund	111790	Milano Properties and Investments S.A.	111788
Augur Financial Holding I S.A.	111786	MJT Conseil et Négoce Sàrl	111787
BCD Technology S.A.	111789	Penkford Holding S. à r.l.	111792
Calfin International S.A.	111787	Pirouette S.A.	111785
Citra S.A.	111792	Proxima Investments SICAV	111791
Coffee Company S.A.	111785	Sincro Sicav	111791
Crédit Agricole Réassurance S.A.	111789	Sincro Sicav II	111791
Elle-Effe S.A.	111784	Slice	111787
Gerancia S.à r.l.	111789	SOMALRE, Société de Réassurance Tar-	
Gesparfim S.P.F. S.A.	111791	kett	111785
GSCP VI Lux Holdings S.à r.l.	111792	Soxipa Holding S.A.	111787
GS Lux Debt Holdings S.à r.l.	111792	Success Finance S.A.	111784
Happy Sun Solarium, S.à r.l.	111788	Westshore S.à r.l.	111788
Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l.	111786	World Fuel Services Finance Company S.à	
Immobilière de la Ville Haute S.A.	111790	r.l.	111788
Immo-Confort	111790	World Fuel Services Finance Company S.à	
Inland Navigation Luxembourg S.A.	111785	r.l.	111788
Iris Immobilière S.A.	111789		
Jole S.A.	111786		

Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty eighth of October,
Before the undersigned Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Algebris (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed dated 27 October 2009 and whose articles of association will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the above named acting as Unlimited Shareholder; and

2. Algebris Investments (Cayman) Ltd., a Cayman Islands exempted company incorporated on 14 June 2006 under the laws of Cayman Islands, with its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting as Limited Shareholder.

All represented by Ms Marie-Christine Turbang, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), which they declared to organize among themselves:

Preliminary title - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following shall have the respective meaning set out below:

"Accounting Currency"	the currency of consolidation of the Fund, i.e. the USD
"Affiliates"	in respect of a Person, any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under control with such Person
"Appendix(ces)"	appendix(ces) to the Prospectus
"Application Form"	the form to be completed and sent by each Investor to the General Partner or its duly appointed agent in respect of the subscription for Ordinary Shares of the relevant Class and Sub-Fund
"Article"	an article of the Articles of Incorporation
"Articles of Incorporation"	the articles of incorporation of the Fund, as amended from time to time
"Auditor"	the qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Fund acting in such capacity
"Board"	the board of managers of the General Partner
"Business Day"	each day upon which the banks are open for business in Luxembourg, in London and in Dublin and/or such other places as the General Partner may from time to time determine
"Category(ies)"	the category(ies) or sub-class(es) in which each Class may be sub-divided as further detailed in the Prospectus
"Central Administration"	the central administration of the Fund, acting as the Fund's administrative agent, domiciliary and corporate agent and registrar agent in Luxembourg
"Class(es)"	one or more class(es) of Ordinary Shares as may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target Investor, denomination currency or hedging policy shall be applied
"CSSF"	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory commission of the financial sector
"Custodian"	Citco Bank Nederland N.V., Luxembourg Branch, acting in its capacity as custodian of the Fund, or such other credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended from time to time, that may subsequently be appointed as custodian of the Fund
"Cut-Off-Time"	the deadline on a Valuation Day, as specified for each Class and/or Category in any Sub-Fund in the Prospectus, before which applications for subscription,

	redemption, or conversion of Ordinary Shares of any Class in any Sub-Fund must be received by the General Partner or its duly appointed agent in order to be dealt with on that Valuation Day
"Evaluation Event"	has the meaning ascribed to it in Article 11.1
"Financial Year"	means the 12 months ending on 31 December of each calendar year, provided that the first Financial Year of the Fund shall begin on the creation of the Fund and end on 31 December 2010 and the last Financial Year of the Fund shall end on the date of the final liquidation of the last remaining Sub-Fund
"Fund"	Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, a Luxembourg regulated investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), established under the form of a limited partnership by shares (société en commandité par actions) governed by the Law of 13 February 2007; for the purpose of these Articles of Incorporation "Fund" shall also mean, where applicable, the General Partner acting on behalf of the Fund
"General Partner"	Algebris (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) of the Fund or such other entity that may act as Unlimited Shareholder of the Fund
"IFRS"	means the International Financial Reporting Standards issued by the International Accounting Standards Board, as amended from time to time
"Initial Subscription Day or Period"	the initial subscription day or initial subscription period during which the Ordinary Shares in any Class and/or Category of any Sub-Fund may be issued at the Initial Subscription Price as specified for each Class and/or Category of any Sub-Fund in the Prospectus
"Initial Subscription Price"	the subscription price at which the Shares in any Class and/or Category of any Sub-Fund are offered at the Initial Subscription Day or during the Initial Subscription Period as further described in Article 7 and in the Prospectus
"Investment Manager"	except if otherwise provided in the relevant Appendix, Algebris Investments (Cayman) Ltd, in its capacity as investment manager of the relevant Sub-Fund, or such other Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
"Investor"	a Well-Informed Investor who has filed an Application Form or who has acquired one or more Ordinary Share(s) from another Investor (for the avoidance of doubt, the "Investor" shall include, where appropriate, a Shareholder)
"Law of 10 August 1915"	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time
"Law of 13 February 2007"	the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time
"Limited Shareholder"	the holder of Ordinary Shares (actions ordinaires), whose liability is limited to the amount of its investment in the Fund
"Management Share"	the management share (action de commandité) held by the General Partner in the share capital of the Fund, in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité)
"Manager"	a member of the Board
"Minimum Holding Amount"	a minimum number of Ordinary Shares or amount in the Reference Currency which a Limited Shareholder must hold in a given Sub-Fund, Class or Category as further detailed for the respective Sub-Fund, Class or Category in the Prospectus
"Minimum Subscription"	a minimum number of Ordinary Shares or amount in the Reference Currency which a Limited Shareholder must subscribe in a Sub-Fund, Class or Category as further detailed for the respective Sub-Fund, Class or Category in the Prospectus
"Net Asset Value"	the net asset value of a given Sub-Fund, Class or Category determined in accordance with Article 11 and the Prospectus
"Ordinary Shares"	the ordinary shares (actions ordinaires) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the Fund
"Other Denomination Currency"	another denomination currency in which the General Partner may decide to calculate the Net Asset Value per Share of one or more Sub-Fund(s)/Class(es)/

Category(ies)	in addition to the Reference Currency as further detailed for the respective Sub-Fund(s)/Class(es)/Category(ies) in the relevant Appendix(ces). The Net Asset Value calculated in an Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate
"Person"	any individual, corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
"Prohibited Person"	any Person, if in the sole opinion of the General Partner, the holding of Shares by such Person may be detrimental to the interests of the existing Investors or of the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any Investor which does not meet the definition of Well-Informed Investor and any categories of Well-Informed Investors as may be determined by the General Partner
"Prospectus"	the prospectus of the Fund as amended from time to time
"Redemption Day"	unless otherwise determined by the Board, the first day in each calendar quarter, or if such day is not a Business Day, the next following Business Day
"Redemption Price"	the price at which the Ordinary Shares are redeemed as further described in Article 9
"Reference Currency"	the currency in which the Net Asset Value of each Sub-Fund, Class, or Category, where applicable is denominated, as specified for each Sub-Fund, Class or Category in the relevant Appendix
"Regulated Market"	a regulated securities market which operates regularly and is recognized and open to the public
"Section"	a section of the Prospectus
"Shareholders"	the holders of (a) Share(s) of any Class or Category in any Sub-Fund, i.e. the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be
"Shares"	shares of any Class or Category in any Sub-Fund, including the Management Share held by the General Partner and the Ordinary Shares held by the Limited Shareholders
"Sub-Fund"	any sub-fund of the Fund
"Sub-Investment Manager"	except if otherwise provided in the relevant Appendix, Algebris Investments (UK) LLP, in its capacity as sub-investment manager of the relevant Sub-Funds, or such other Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
"Sub-Investment Management Agreement"	the sub-investment management agreement entered into between the Investment Manager, the Sub-Investment Manager and the General Partner, as amended from time to time
"Subscription Day"	the first Luxembourg Business Day of each month unless otherwise determined by the Board
"Subscription Price"	the subscription price at which the Ordinary Shares of any Class or Category are offered for subscription after either the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period
"Subsidiary"	any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for the avoidance of doubt any wholly-owned Subsidiary): (a) which is controlled by the Fund; and (b) in which the Fund holds, through one or more Sub-Funds, in aggregate more than 50% of the share capital; and (c) which meets the following conditions: (i) it does not have any activity other than the holding of investments which qualify under the investment objective and investment policy of the Fund and the relevant Sub-Fund(s); and (ii) to the extent required under applicable accounting rules and regulations, such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Fund; any of the above mentioned local or foreign corporations or partnerships or other entities shall be deemed to be "controlled" by the Fund if (i) the Fund holds in aggregate, directly or indirectly, more than 50% of the voting rights in such entity or controls more than 50% of the voting rights pursuant to an agreement with the other shareholders or (ii) the majority of the managers or

	board members of such entity are members of the Board, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons or (iii) the Fund has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that entity
"Unlimited Shareholder"	Algebris (Luxembourg) S.à r.l., as holder of the Management Share (action de commandité) and unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Fund, liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the Fund
"US"	the United States of America, its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction
"USD"	United States Dollars, the lawful currency of the US
"Valuation Day"	any day on which the Net Asset Value per Share in any Class of any of the Sub-Funds is determined in accordance with these Articles of Incorporation and the Prospectus, as determined by the General Partner and more fully described in the Prospectus
"Well-Informed Investor"	has the meaning ascribed to it by article 2 of the Law of 13 February 2007, and includes: <ul style="list-style-type: none"> a) institutional investors; b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: <ul style="list-style-type: none"> (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of EUR 125,000 (or the equivalent in USD) in the Fund, or any equivalent amount in another currency; or (ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate name. There is hereby established among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholder and all persons who may become owners of the Shares, a Luxembourg regulated investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the form of a limited partnership by shares (société en commandité par actions).

The Fund will exist under the corporate name of Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF.

2. Registered office. The registered office of the Fund is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Fund within the commune of the City of Luxembourg.

The registered office of the Fund may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Fund, the registered office of the Fund may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Fund's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Fund. The decision to transfer of registered office abroad will be made by the General Partner.

3. Object. The object of the Fund is to invest its available funds in a wide range of securities and other values eligible under the Law of 13 February 2007 in order to spread investment risks and to provide the Shareholders with the results of the management of its portfolio.

The Fund may take any measure and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007.

4. Duration. The Fund is established for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital - Classes of ordinary shares. The minimum share capital of the Fund shall be, as required by the Law of 13 February 2007, the equivalent in any currency of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000). This minimum must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Fund has been recorded on the list of specialised investment funds held by the CSSF.

The share capital of the Fund shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at all times be equal to its Net Asset Value.

The initial share capital of the Fund is set at the equivalent in USD of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented (i) by one (1) fully paid up Management Share with an issue price of USD 1,000.- in the Sub-Fund Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund, held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, (ii) by one (1) fully paid up Management Share with an issue price of USD 1,000.- in the Sub-Fund Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Restricted Fund, held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, (iii) by 220 fully paid up Ordinary Shares in Class A (USD) with an issue price of USD 100.- in the Sub-Fund Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund, and (iv) by 219.17 fully paid up Ordinary Shares in Class A (USD) with an issue price of USD 100.- in the Sub-Fund Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Restricted Fund.

For consolidation purposes, the Accounting Currency of the Fund is the USD.

The share capital of the Fund shall be increased or decreased as a result of the issue by the Fund of new fully paid up Shares or the redemption by the Fund of existing Shares from its Shareholders.

The General Partner may at any time establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the Law of 13 February 2007.

The General Partner shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or raised by the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The General Partner may at any time issue different Classes, which may differ, inter alia, in their fee structure, minimum investment requirement, type of target investors, distribution policy, Reference Currency or hedging policy. Those Classes will be issued in accordance with the requirements of the Law of 13 February 2007 and the Law of 10 August 1915 and shall be disclosed in the Prospectus.

Each Class may be sub-divided into one or more Category/ies, which may differ inter alia with regard to their distribution policy or valuation currency as described for each Sub-Fund and each Class in the Prospectus. Shareholders in the same Category of a Class will be treated pro rata to the number of Shares held by them in the relevant Category.

The proceeds of the issue of each Class of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with Article 3, pursuant to the investment objective, policy and restrictions determined by the General Partner for the relevant Sub-Fund Class and/or Category.

For the purpose of determining the share capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in USD, be converted into USD at the relevant exchange rate and the share capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-Funds.

The Ordinary Shares in any Class/Category are referred to as the "Ordinary Shares" and each as an "Ordinary Share" when the reference to a specific Class/Category is not required.

The Management Share together with the Ordinary Shares in any Class/Category are referred to as the "Shares" and each as a "Share" when the reference to a specific Class/Category is not required.

6. Form of shares. Shares shall be issued in registered form only.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more entities designated thereto by the Fund and under the Fund's responsibility, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, its residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held, the relevant Category, Class and/or Sub-Fund, the amount paid up on each Share, the transfer of Shares (subject to the provisions of Article 8) and the dates of such transfer.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences its right of ownership of such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding.

The Fund shall consider the Person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Vis-à-vis the Fund, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole Person as their representative towards the Fund. Notwithstanding the above, the Fund may decide to issue fractional

Shares up to the nearest one hundredth of a Share. Such fractional Shares shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets of the relevant Class or Category on a pro rata basis.

Ordinary Shares are freely transferable to other Well-Informed Investor(s) subject to the provisions of Article 8. Any transfer of registered Ordinary Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by Persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Fund may also accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and transferee as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Fund.

Any transfer of registered Ordinary Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Manager or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so recorded into the register of Shareholders by the General Partner from time to time until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may at any time change its address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office or at such other address as may be determined by the General Partner from time to time.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

7. Subscription and Issue of ordinary shares. The General Partner is authorised at any time without limitation to issue new Ordinary Shares in any Class/Category of any Sub-Fund at any time without reserving for the existing Limited Shareholders a pre-emptive right for the Ordinary Shares to be issued.

The General Partner may only issue Ordinary Shares to Well-Informed Investors.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares are issued; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares in any Sub-Fund and/or Class and/or Category shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The General Partner reserves its discretionary right to reject any application either in whole or in part in which event the unused subscription monies will be returned to the applicant without interest and at the risk and cost of the applicant. It may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any Investor to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Investor is, or will be a Prohibited Person.

The General Partner may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease to issue Shares, refuse subscription applications either in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 11.2, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently. The General Partner reserves the discretionary right to close the Fund, any Sub-Fund, Class or Category to new subscriptions (for either all and/or new investors) at any time.

Furthermore, the General Partner may impose conditions on the issue of Ordinary Shares in any Sub-Fund and/or Class and/or Category (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may determine a Minimum Subscription amount and a minimum amount for any additional investment, as well as a Minimum Holding Amount which any Limited Shareholder is required to comply with.

The General Partner may also, in respect of any one given Sub-Fund and/or Class and/or Category, levy a subscription fee and has the right to waive either partly or entirely this subscription fee. Any condition to which the issue of Ordinary Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The General Partner will fix either an Initial Subscription Day or an Initial Subscription Period during which Ordinary Shares in any Class/Category in any Sub-Fund will be issued at the Initial Subscription Price plus any applicable fees, commissions and costs, as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

After the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period, as the case may be, Ordinary Shares in any Class and/or Category in any Sub-Fund are issued on each Valuation Day at the relevant Net Asset Value per Ordinary Share determined in compliance with Article 11 and in accordance with such policy as the General Partner shall from time to time determine (i.e. the Subscription Price). The General Partner may decide to increase the Subscription Price by any fees, commissions and costs as disclosed in the Prospectus.

No Share will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund and/or Class and/or Category is suspended pursuant to the provisions of Article 11.2. In the event that the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share in any Sub-Fund Class/Category is suspended, any pending subscription orders will be carried out on the basis of the Net Asset Value per Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and/or Category determined on the next following Valuation Day.

If the Fund offers Ordinary Shares after the Initial Subscription Day or after either the end of the Initial Subscription Period, applications received by the Fund or its duly authorised agent(s) before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) on a Valuation Day will be dealt with on that Valuation Day at the Subscription Price of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund prevailing on that Valuation Day plus any applicable subscription fee. Any application received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next following Valuation Day on the basis of the Subscription Price per Ordinary Share determined on such Valuation Day plus any applicable subscription fee.

The issue price (be it the Initial Subscription Price or the Subscription Price) must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits determined by the General Partner and described in the Prospectus and in any case the issue price will be payable no later than ten (10) Business Days after the relevant Valuation Day.

The General Partner may delegate to any duly authorised Manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the Shares to be issued and to deliver them.

The General Partner may agree to issue Ordinary Shares in consideration for a contribution in kind of assets in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Further provisions may be detailed in the Prospectus.

8. Transfer of shares.

8.1 Transfer of Ordinary Shares

No Limited Shareholder may either sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares without the prior written consent of the General Partner. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for any reason including those referred to below:

- if the General Partner considers that such transfer would or could adversely affect the Fund or the General Partner, or subject the Fund or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer will result in a violation of Luxembourg laws and regulations;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of the Articles of Incorporation and/or of the Prospectus; or
- if the transferee does not qualify as a Well-Informed Investor or is a Prohibited Person.

In addition to the above, such transfers will be permitted as long as all the following conditions are satisfied:

- the purchaser, transferee or assignee thereof (the "Transferee") must qualify as a Well-Informed Investor and shall not be a Prohibited Person;
- the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations relating to its position as a holder of Ordinary Shares of the vendor or transferor of Ordinary Shares (the "Transferor") under the Application Form entered into by the Transferor;
- the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares;
- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the Fund, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares, and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

8.2 Transfer of the Management Shares

The Management Shares are freely transferable to an Affiliate of the General Partner, provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Shares and that the transferee is not a natural person.

9. Redemption of ordinary shares. The Sub-Funds are of the open-ended type. Unless otherwise provided in respect of a particular Sub-Fund in the Prospectus, the Sub-Funds are of the open-ended type and launched for an unlimited duration and the Ordinary Shares may be redeemed upon request by the Shareholders in accordance with the redemption procedures provided for herein and in the Prospectus.

Sub-Funds which are of the closed-ended type, as disclosed in the Prospectus, will generally be launched for a limited duration and Ordinary Shares may not be redeemed or repurchased at the request of the Shareholders. The Prospectus may in respect of such Sub-Fund provide for specific exit strategies.

Any holder of Ordinary Shares in a Sub-Fund of the open-ended type may request the redemption of all or part of its Ordinary Shares by the Fund, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

In any case, the right of any Limited Shareholder to require the redemption of its Ordinary Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class, Category and/or Sub-Fund is suspended by the Fund pursuant to Article 11.2.

The Redemption Price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund on the relevant Valuation Day determined in accordance with the provisions of Article 11 (after payment of any redemption fee or incentive fee or other charges with respect to the redeemed Shares as specified in the Prospectus). A lock-up period and/or a redemption fee may be imposed upon the redeeming Shareholder(s) as specified for each Class and/or Category in each Sub-Fund in the Prospectus. The relevant Redemption Price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner may determine.

For the avoidance of doubt, redemption requests received by the Fund or its duly authorised agents on a Valuation Day before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) will be dealt with on that Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class/Category of the relevant Sub-Fund on that Valuation Day (after deduction of redemption fee if any). Any redemption request received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next following Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund prevailing on such Valuation Day (after deduction of redemption fee, if any).

The Redemption Price shall be paid within a period of time determined by the General Partner which shall not exceed twenty (20) Business Days from the relevant Valuation Day in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Fund.

Where a Shareholder has acquired Shares on more than one date, they will be redeemed on a "first in, first out" basis.

The General Partner reserves the right to retain up to 5% of the Redemption Price if it considers in its sole discretion that the Net Asset Value concerned may have to be adjusted at a later stage. The General Partner may retain this amount until it received satisfactory confirmation of the final Net Asset Value concerned, which may be after completion of the relevant annual audit. Such amount will be retained within the Fund. Interest will be paid on any retained amount at the rate available to the relevant Sub-Fund but any retained amount will not otherwise participate in the profits or losses of the Sub-Fund concerned.

The General Partner may waive notice requirements or permit redemptions in such other circumstances and under such conditions as it deems appropriate in its sole discretion.

The Board may establish free reserves for estimated accrued expenses, liabilities and contingencies (even if such reserves or holdbacks are not otherwise required by generally accepted accounting principles) which could reduce the amount of a distribution upon redemption.

Payment of redemption proceeds may be withheld as long as all necessary information have been received by the Central Administration or any other duly appointed agent of the General Partner.

Payment of the Redemption Price to Shareholders will be made either in cash, in kind or both. Payments in cash will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund, Class or Category or, if available, in the Other Denomination Currency. In addition, payment may also be made in one of the major freely convertible currencies if requested by the Limited Shareholder(s) at the time of giving the redemption instruction with the agreement of the General Partner or its appointed agent. The Custodian will arrange for any necessary currency transaction to convert the redemption monies from the Reference Currency or the Other Denomination Currency (if available) of the relevant Sub-Fund/Class/Category at the Investor's cost and risk. Investors are advised that a delay in settlement may occur to allow for such currency conversion.

Payment in kind will be made at the discretion of the General Partner but with the consent of the Limited Shareholder concerned, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, notably the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a *réviseur d'entreprises agréé*, by allocating to such Limited Shareholder assets of the relevant Sub-Fund equal in value (as calculated in the manner described in Article 11), as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the Ordinary Shares to be redeemed less any applicable redemption fee. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the redeeming Limited Shareholder and/or other Shareholders of the relevant Class(es) and/or Category(ies). The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Ordinary Shares held by any Shareholder in any Class and/or Category and/or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the Fund may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Ordinary Shares in such Class and/or Category and/or Sub-Fund.

Further, if on any Valuation Day redemption requests pursuant to this Article 9 exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of Shares in issue of a specific Class and/or Category and/or Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Valuation Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw its request for redemption of Ordinary Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Ordinary Shares to be redeemed in a specific Class or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Fund or its duly authorised agents before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Fund shall proceed to redeem

the Ordinary Shares on the first Valuation Day following the end of the suspension period on the basis of the Net Asset Value of the Ordinary Shares of the relevant Class or Sub-Fund determined on such Valuation Day.

If the net assets of the relevant Sub-Fund and/or Class and/or Category on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the General Partner pursuant to Article 5 the Fund, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-Fund and/or Class and/or Category. All such Shares will be redeemed at the applicable Redemption Price (after deduction of redemption fee, if any). The Fund will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class(es) and/or Category(ies) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice to the address as recorded in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Fund may at any time compulsorily redeem Ordinary Shares from Limited Shareholders who, either alone or in conjunction with any other person, whether directly or indirectly, are excluded from the acquisition or ownership of Ordinary Shares (such as a Prohibited Person), any given Sub-Fund and/or Class and/or Category, subject to giving such Prohibited Person notice of at least ten (10) Business Days, and upon redemption, those Ordinary Shares will be cancelled and the Prohibited Person will cease to be a Limited Shareholder. In the event that the Fund compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at the Net Asset Value of those Ordinary Shares. The General Partner may charge any Shareholder receiving such a notice any legal, accounting or administrative costs associated with such compulsory redemption.

In the event of a compulsory redemption, the redemption price will be determined as of the close of business of the relevant Valuation Day or Redemption Day specified by the General Partner in its notice to the Shareholder.

Moreover, if the Minimum Holding Amount in a Class and/or Category in a Sub-Fund is not maintained due to a transfer or conversion or redemption of Shares, the Fund may compulsorily redeem the remaining Ordinary Shares at their current Redemption Price (after deduction of redemption fee if any) and pay the redemption proceeds to the respective Shareholder.

All redeemed Ordinary Shares shall be cancelled.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the payment of the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds to the redeeming Limited Shareholders.

10. Conversion of ordinary shares. Except if otherwise provided for each Sub-Fund in the relevant Appendix, the Limited Shareholders are entitled to request the conversion of either the whole or part of their Ordinary Shares in any Class and/or Category of any Sub-Fund into another Class and/or Category of the same Sub-Fund and/or into the a Class and/or Category of any other existing Sub-Fund provided that the General Partner may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right for and the frequency of conversions between certain Classes, Categories and/or Sub-Funds; and (ii) subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine. If the General Partner decides to allow conversions of Ordinary Shares, this possibility shall be mentioned and detailed in the Prospectus.

The right of any Limited Shareholder to require the conversion of its Ordinary Shares may be suspended by the General Partner during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class, Category and/or Sub-Fund has been suspended pursuant to Article 11.2.

The price of the conversion shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the relevant Classes, Categories and/or Sub-Funds concerned determined on the same Valuation Day or any other day as determined by the General Partner and in accordance with the provisions of Article 11 and the rules laid down in the Prospectus. Conversion fees may be imposed upon the Limited Shareholder(s) asking for the conversion, at the rate provided for in the Prospectus.

If as a result of any request for conversion, the aggregate Net Asset Value of the Ordinary Shares held by a Shareholder in any Class and/or Category would fall below such number or such value as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the Fund may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Limited Shareholder's holding of Ordinary Shares in such initial Class, initial Category and/or initial Sub-Fund.

Moreover, if the Minimum Holding Amount in a Class and/or Category of one given Sub-Fund is not maintained due to a conversion of Ordinary Shares, the Fund may compulsorily redeem the remaining Ordinary Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective Limited Shareholder.

The Ordinary Shares which have been converted into Ordinary Shares of another Class and/or Category of the same Sub-Fund shall be cancelled.

11. Calculation of net asset value per share.

11.1 Calculation

The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund, Class and/or Category will be expressed in the Reference Currency of the Sub-Fund and shall be determined by the Central Administration under the supervision of the General Partner on each Valuation Day, but at least once per Financial Year, in accordance with IFRS.

The Net Asset Value per Share in each Sub-Fund, Class and/or Category is calculated up to two (2) decimal places. If, since the time of determination of the Net Asset Value per Share in any Sub-Fund, Class and/or Category there has been a material change in relation to (i) a substantial part of the assets of the relevant Class or Category of the relevant Sub-Fund or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the relevant Class or Category of the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders concerned, cancel the first determination and carry out a second determination of the Net Asset Value per Share in the Sub-Fund, Class and/or Category with prudence and in good faith.

In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share in each Sub-Fund, Class and/or Category on any Valuation Day is determined by dividing (i) the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class and/or Category less the liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class and/or Category on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares in such Class and/or Category then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below and IFRS.

The total net assets of the Fund will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Fund based on consolidated accounts prepared in accordance with IFRS.

The accounts of the Subsidiaries will be consolidated to the extent required under applicable accounting rules and regulations with the accounts of the Fund once a year and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes and/or Category will differ in each Sub-Fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class and/or Category.

The calculation of the Net Asset Value of the Fund shall be made in the following manner:

Assets of the Fund

The assets of the Fund shall include:

- (a) all debt or equity securities or instruments, shares, units, participations and interests;
- (b) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of Subsidiaries registered in the name of the Fund;
- (c) all property, real estate assets or property interest owned by the Fund or any of its Subsidiaries, all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (d) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (e) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities or any other assets sold but not delivered);
- (f) all bonds, convertible bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, interests in limited partnerships, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
- (g) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund or the Custodian;
- (h) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (i) the formation expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund; and
- (j) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance, insofar as the same have not been written off, if applicable.

The value of the Fund's assets shall be determined as follows:

- (a) Securities or investment instruments, including options, that are listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market, are valued at their last sales prices reported on such exchange on the Valuation Day or, if no prices were quoted on such date, at the last reported "bid" price (in the case of a security or investment instrument held long) and the last reported "asked" price (in the case of a security or investment instrument sold short) on the Valuation Day or, if no such prices have been quoted on such date, at the value assigned reasonably and in good faith by General Partner;
- (b) Securities or investment instruments that are not listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market, other than securities or investment instruments that are in the form of put or call options, as well as other non-listed assets will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated reasonably and in good faith by the General Partner;
- (c) With respect to securities or investment instruments sold short, the market value of such securities or investment instruments, as determined in accordance with the above paragraphs, shall be included in the liabilities of the Fund;
- (d) Securities or investment instruments that are in the form of put or call options, and are not listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market, are valued at the exercise price plus (in the case of a call) or minus (in the case of a put) the amount by which the underlying security or investment instrument is in or out of the money, except where the General Partner has assigned some other value to such securities or investment instruments;
- (e) Premiums received for the writing of options will be included in the assets of the Fund and the market value of such options will be included as a liability of the Fund;

(f) Commodity futures are valued based upon the closing quotations reported for the same on the principal board of trade or other contract market in which dealings are made;

(g) Forward currency contracts will be valued based upon quotations from the counterparty which must be verifiable and determined pursuant to consistently applied policies approved by the General Partner;

(h) Commodity options traded on a contract market will be valued at their last sales price on the Valuation Day on the principal contract market on which such options are traded (or, in the event that the Valuation Day is not a day upon which a contract market on which such options are traded was open for trading, on the last prior date on which such contract market was so open) or, if no sales occurred on either of the foregoing dates, at the mean between the "bid" and the "asked" prices on the principal contract market on which such options are traded on the Valuation Day (or, in the event that the Valuation Day is not a date upon which such contract market was open for trading, on the last prior date on which such contract market was open). Premiums received for the writing of commodity options traded on the contract market will be included in the assets of the Fund and the market value of such options shall be included as a liability of the Fund;

(i) In the case of securities, options, future and forward contracts for which market quotations are either unavailable or appear inaccurate, such securities, options, future and forward contracts will be valued at fair value as determined in good faith using methods approved by the General Partner;

(j) Short-term debt securities with remaining maturities of sixty (60) calendar days or less at the time of purchase are valued at amortized cost; other short-term securities are valued on a mark-to-market basis until such time as they reach a remaining maturity of sixty (60) calendar days, whereupon they are valued using the amortized cost method, taking as cost their market value on the sixty-first (61st) calendar day;

(k) If a net asset value is determined for the units or shares issued by an investment structure (including a UCI) which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this investment structure or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager/sub-investment manager of the investment structure, if any - other than the administrative agent of the investment structure) if more recent than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of investment structures may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the investment structures. However, such net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such investment structures, the valuation of the shares or units issued by such investment structures may be estimated with prudence and in good faith by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the investment structure or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the investment structures themselves ("Evaluation Event");

(l) An interest or participation in investment structures (including a UCI) for which no net asset value is determined will be valued at cost as long as no report is available and no Evaluation Event has occurred. If a report regarding the investment structure is available, the interest in the investment structures will be valued on the basis of the latest available report as long as no major Evaluation Event occurred;

(m) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(n) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

(o) The General Partner will verify the overall accuracy of the valuations and may, in its discretion, permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Fund and/or its Sub-Funds in compliance with IFRS. This method will then be applied in a consistent way.

The total Net Asset Value of the Fund is equal to the sum of the net assets of the various Sub-Funds translated into USD at the exchange rate prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day.

Liabilities of the Fund

The Liabilities of the Fund shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund provided that for the avoidance of doubt, on the basis that the assets are held for investment it is not expected that such provision shall include any deferred taxation;

(f) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting standards. In determining the amount of such liabilities the Fund shall take into account all expenses payable by the Fund / Sub-Funds which shall comprise formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, administrative, registrar agents, if any, any paying agent, any distributors and permanent representative in places of registration, as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the Managers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings, fees and expenses, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, the Articles of Incorporation, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of a Sub-Fund, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to the Shareholders, the cost of convening and holding general meeting of the Shareholders and meetings of the Board, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue, conversion and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund and each of its Sub-Funds may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

For the purpose of the above,

(a) Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be an asset of the Fund;

(b) Shares to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption or conversion, and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the USD shall be valued after taking into account the market rate or exchange rates in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(d) where on any Valuation Day the Fund has contracted to:

- purchase any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

- sell any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered by the Fund shall not be included in the assets of the Fund;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

The latest Net Asset Value per Ordinary Share may be obtained at the registered office of the Fund at the latest fifteen (15) Business Days after the most recent Valuation Day.

For the avoidance of doubt, the provisions of this section including, in particular, the above paragraph are rules for determining the Net Asset Value per Share of each Class and/or Category in each Sub-Fund and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Fund or any Shares issued by the Fund.

11.2 Frequency and Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of any particular Sub-Fund and/or Class and/or Category and the issue and redemption of the Shares of any such Class and/or Category in such Sub-Fund as well as the conversion from and to Shares of any such Class and/or Category of such Sub-Fund during:

a) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by any Sub-Fund of the Fund is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders;

b) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's assets or if for any reason the value of any asset of the Sub-Fund which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

c) any period when the value of any Subsidiary may not be determined accurately, unless otherwise provided in the Prospectus;

d) any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of any Sub-Fund;

e) any period during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of any Sub-Fund cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal prices or rates of exchange, unless otherwise provided in the Prospectus;

f) any period when the Fund is being liquidated or as from the date on which notice is given of a general meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Fund (or one of its Sub-Funds) is proposed;

g) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of any Sub-Fund, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

h) when for any other reason, the prices of any assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained, unless otherwise provided in the Prospectus.

Notice of such suspension shall be published by the General Partner.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value of any particular Sub-Fund and/or Class and/or Category shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class, Category and/or Sub-Fund that is not suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of Shares shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be subscribed, redeemed or converted in a specific Class and/or Category and/or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Central Administration (in its capacity as registrar agent) before the termination of the period of suspension.

Chapter III. - Management

12. Powers of the general partner. The Fund shall be managed by Algebris (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder.

The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Fund, to act in the name of the Fund in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Fund's object.

All powers not expressly reserved by law or the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Fund.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Fund.

13. Termination of the general partner. The General Partner may be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Fund), by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be a majority of the Shares being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented; and

- in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in the Articles of Incorporation, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation as described in Article 34 hereof, subject to prior the approval of the CSSF.

14. Representation of the fund. The Fund will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two (2) Managers or by the signature of any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Fund.

15. Liability of the general partner and Limited shareholders. The General Partner shall be liable with the Fund for all debts and losses which cannot be recovered out of the Fund's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Fund.

16. Delegation of powers, Agents of the general partner. The General Partner may at any time appoint officers or agents of the Fund as required for the affairs and management of the Fund, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Fund without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such Investment Manager's, officer's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

17. Conflict of interest. In the event that a Sub-Fund is presented with any conflict of interests, such conflict must be fully disclosed to the General Partner.

In the event that a Sub-Fund is presented with (i) an investment proposal involving an asset owned (in whole or in part), directly or indirectly, by a Limited Shareholder, the General Partner, a Manager, the Investment Manager, the Sub-Investment Manager or any Affiliate thereof, or involving any portfolio company whose shares are held by, or which has borrowed funds from any of the aforementioned Persons, (including any managed, advised, or sponsored investment funds), or (ii) any disposition of assets to a Manager, the General Partner, the Investment Manager or the Sub-Investment Manager, such Person will fully disclose such conflict of interest to the General Partner who shall inform the Limited Shareholders accordingly.

The Fund will enter into all transactions on an arm's length basis. The General Partner will inform the Limited Shareholders of any business activities in which the General Partner, the Investment Manager, the Sub-Investment Manager or any Affiliate thereof are involved and which could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Fund's investment activity and of any proposed investments in which any Investor has a vested interest.

The General Partner, the Investment Manager, the Sub-Investment Manager or any of their Affiliates may engage in various business activities other than the Fund's and/or the Investment Manager's business and/or the Sub-Investment Manager's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director and/or manager) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Fund invests and its Subsidiaries. However, they will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Fund. Moreover, any such services shall be provided at prevailing market rates for like services under a professional service agreement (which shall include fee ranges) and a project specific contract.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Managers who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by either the Articles of Incorporation or by law.

19. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Fund or at any other location in the City of Luxembourg specified in the convening notice, on the second Monday in May at 2:20 p.m. in each year. If this date is not a Business Day, then the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day at the same time in the same place.

20. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. The General Partner shall be obliged to convene a general meeting so that it is held within a period of one (1) month if Shareholders representing one-tenth of the share capital of the Fund require in writing with an indication of the agenda.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

21. Convening notice. Any general meeting of Shareholders is convened by the General Partner in compliance with Luxembourg law.

As all Shares are in registered form, convening notices may be mailed by registered mail to the Shareholders at their respective registered address at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the Shareholders are either present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

22. Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, e-mail as his proxy another Person who need not be a Shareholder.

For the quorum and the majority requirements, the Shareholders participating in the general meeting of Shareholders by videoconference, conference call or by other means of telecommunication allowing their identification, are deemed to be present. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

23. Proceedings. General meetings of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a Person designated by the General Partner.

The chairman of any general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

Each general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer.

The above-described Persons form the bureau of the general meeting of the Shareholders together.

24. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one (1) vote.

Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all resolutions of the general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

In accordance with these Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, any decision of the general meeting of Shareholders will require the prior approval of the General Partner in order to be validly taken.

25. Minutes. The minutes of each general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

26. General meetings of shareholders of sub-fund or class. Specific general meetings of Shareholders in a Sub-Fund or Class may be held in order to decide on any matter that relates exclusively to such Sub-Fund or Class.

The provisions set out in Articles 21 to 25 of these Articles of Incorporation as well as in the Law of 10 August 1915 shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions taken in a general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or Class are passed by a simple majority of the votes cast.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

27. Financial year. The Financial Year begins on the 1st January and closes on 31st December of each year.

28. Auditors. The accounting data contained in the annual reports of the Fund shall be examined by one or more Auditor(s) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Fund.

The Auditor(s) shall fulfil their duties in accordance with the Law of 13 February 2007.

29. Distribution. The General Partner may, at any time and in its sole discretion, decide to create specific Classes and/or Categories of Ordinary Shares that are either distributing or accumulating.

The part of the year's net income corresponding to accumulation Shares will be capitalised in the relevant Sub-Fund, Class or Category for the benefit of the accumulation Shares.

For any distributing Shares, the general meeting of Shareholders of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category shall, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by Luxembourg law, decide whether and to what extent distributions are to be paid out of the Sub-Fund's assets and may from time to time declare, or authorize the General Partner to declare distributions.

For any Shares entitled to distributions, the General Partner may furthermore decide to pay interim dividends in compliance with applicable law.

Distributions may only be made if the net assets of the Fund do not fall below the minimum set forth by law (i.e. currently EUR 1,250,000.-) or any then equivalent amount in USD.

Distributions will be made in cash. However, the General Partner is authorised, subject to the prior consent of the relevant Limited Shareholder(s), to make in-kind distributions/payments of assets out of the relevant Sub-Fund. Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by the Auditor drawn up in accordance with applicable law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses specified in the register of Shareholders. Distributions will be declared in the Reference Currency of each Sub-Fund, Class or Category. No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Fund, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Fund.

Distributions unclaimed for five (5) years after their declaration will be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund, Class or Category.

Further distribution rules applicable to each Sub-Fund may be made in the Prospectus.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

30. Dissolution.

30.1 Dissolution, insolvency, bankruptcy, legal incapacity or inability to act of the General Partner

The Fund shall not be dissolved in the event of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act, it being understood that the transfer of the Management Share by the General Partner will not lead to the dissolution of the Fund.

In the event of legal incapacity or inability to act of the General Partner as mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Limited Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted by Limited Shareholders representing at least 80% of the Ordinary Shares in favor of the appointment of the new general partner, subject to the prior approval of the CSSF.

30.2 Voluntary dissolution.

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and the Articles of Incorporation, the Fund may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation, as provided for in Article 34.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from when it is ascertained that the net assets of the Fund have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum as the case may be.

In case of voluntary dissolution, the General Partner will act as liquidator of the Fund.

31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Fund, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation. Such liquidators must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

After payment of all the debts of and charges against the Fund and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five (5) years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed anymore.

In case that the sale of shares in underlying assets is not possible at prices deemed reasonable by the General Partner at the time of liquidation due to market or company specific conditions, the General Partner reserves the right to distribute all or part of the Fund's assets in kind to the Shareholders in compliance with the principle of equal treatment of Shareholders.

32. Termination, Division and Amalgamation of sub-funds or classes.

32.1 Termination of a Sub-Fund or Class

In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund and/or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund and/or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund and/or Class would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund and/or Class, or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class at their Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Fund shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund and/or Class.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may, upon proposal from the General Partner, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

At the close of the liquidation of the Fund, any Class and/or Sub-Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment must be deposited in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation within nine (9) months as from the date of the decision to liquidate the Fund, Class and/or Sub-Fund concerned. In case this is not possible within this delay, an authorization for the extension of the deadline must be requested from the CSSF. The proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has lapsed.

32.2 Amalgamation, Division or Transfer of Sub-Funds or Classes

Under the same circumstances as provided above in Article 32.1, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class or to another Luxembourg undertaking for collective investment or to another Sub-Fund and/or Class within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). This decision will be published in the same manner as described above in Article 32.1 and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund, one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided above in Article 32.1, the General Partner may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds and/or Classes. Such decision will be published in the same manner as in Article 32.1 (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund and/or Class within the Fund (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund, and/or Class to another undertaking for collective investment referred to in the first paragraph of this Article to another Sub-Fund and/or Class within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Chapter VII - Final provisions

33. The custodian. The Fund shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. In both the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the General Partner, the Custodian, until it is replaced, which must happen within two months, shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the investors.

34. Amendments of these articles of incorporation. Unless otherwise provided for by the Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, any general meeting of Shareholders convened in accordance with the law and the Articles of Incorporation in order to amend the Articles of Incorporation shall validly resolve in its agenda

if at least half of the share capital is either present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate irrespective of the portion of the Shares represented.

In both meetings, unless otherwise provided for by the Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast. Any amendment of the Articles of Incorporation by the general meeting of Shareholders requires the prior approval of the General Partner.

35. Indemnification. Neither the General Partner, nor the Investment Manager, nor the Sub-Investment Manager, nor any of their Affiliates, shareholders, officers, directors, managers, members, employees, partners, agents and representatives nor any of their respective Affiliates (collectively, the "Indemnified Parties") shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to the Fund or any Shareholder, and the Fund agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Fund) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Fund or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Fund, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Fund or on the part of any agents when acting on behalf of the Fund; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the Fund shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Fund from and against, and the Fund shall not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Fund and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Fund) which result from the General Partner's fraud, gross negligence or willful misconduct or material breach of the Prospectus and these Articles of Incorporation.

In any action, suit or proceeding against the Fund, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to jointly employ, at the expense of the Fund, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Fund, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed fraud, gross negligence or willful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Fund on its behalf under the preceding paragraph.

36. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 13 February 2007.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Fund and shall terminate on the 31 December 2010.

The first annual general meeting of shareholders shall be held, contrary to the provisions of these Articles of Incorporation, on the second Monday in April 2011 at 2:20 p.m..

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

Management Share in Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of share
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	USD 1,000.-	1

Management Share in Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Restricted Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of share
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	USD 1,000.-	1

Ordinary Shares in Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of ordinary shares
Algebris Investments (Cayman) Ltd.	USD 22,000.-	220

Ordinary Shares in Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Restricted Fund:

Subscriber	Subscribed capital	Number of ordinary shares
Algebris Investments (Cayman) Ltd.	USD 21,917.-	219.17

The Management Shares and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of the equivalent in USD of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Fund, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders, representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Fund's registered office is fixed at 20, rue de la Poste, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2) The following is appointed as Auditor: Ernst & Young, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 3) The term of office of the Auditor shall end at the first annual general meeting of Shareholders to be held in 2011.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation, are estimated at about two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre,

Par devant M^e Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Algebris (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2010 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, établie conformément au droit luxembourgeois par un acte daté du 27 octobre 2009 et dont les statuts seront publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la partie mentionnée ci-dessus agissant comme Associé Gérant Commandité; et

2. Algebris Investments (Cayman) Ltd., une société établie conformément au droit des îles Caïmans le 14 juin 2006, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, agissant comme Actionnaire Commanditaire.

Tous représentés par Mlle Marie-Christine Turbang, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société en commandité par actions qu'ils ont déclaré organiser entre eux:

Titre préliminaire - Définitions

Dans ces Statuts, les mots suivants auront la signification donnée ci-dessous:

"Actions"	les actions de toute Classe ou Catégorie dans tout Compartiment, comprenant l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires
"Action de Commandité"	l'action de commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité dans le capital social du Fonds en sa qualité d'Actionnaire Commandité
"Actions Ordinaires"	les actions ordinaires de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social du Fonds

"Actionnaires"	les détenteurs d'une ou plusieurs Action(s) de toute Classe ou Catégorie dans tout Compartiment, c'est-à-dire les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Associé Commandité selon le cas
"Actionnaire Commanditaire"	le détenteur d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de son investissement dans le Fonds
"Actionnaire Commandité"	Algebris (Luxembourg) S.à r.l., en sa qualité de détenteur de l'Action de Commandité et d'Actionnaire Commandité du Fonds qui est responsable sans limites de toutes les obligations qui ne peuvent pas être payées des avoirs du Fonds
"Administration Centrale"	l'administration centrale du Fonds, agissant en tant qu'agent administratif, agent domiciliaire et sociétaire et agent de registre au Luxembourg
"Affiliés"	à propos d'une Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec une telle Personne
"Annexe(s)"	annexe(s) du Prospectus
"Article"	un article des Statuts
"Associé Gérant Commandité"	Algebris (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, en sa qualité d'Actionnaire Commandité du Fonds ou une autre entité qui peut agir comme Actionnaire Commandité du Fonds
"Auditeur"	le réviseur d'entreprises agréé du Fonds agissant en cette qualité
"Autre Devise de Dénomination"	Autre devise de dénomination dans laquelle l'Associé Gérant Commandité décide de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un ou de plusieurs Compartiment(s)/Classe(s)/Catégorie(s) en plus de la Devise de Référence tel que détaillé dans l' (les) Annexe(s) concernée(s) pour le(s) Compartiment(s)/Classe(s)/Catégorie(s) respectif(s). La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans une Autre Devise de Dénomination est l'équivalent de la Valeur Nette d'Inventaire dans la Devise de Référence convertie au taux de change actuel
"Catégorie"	la (les) Catégorie(s) ou sous-classe(s) dans laquelle (lesquelles) chaque Classe peut être sous-divisée tel que détaillé dans le Prospectus
"Classe(s)"	une ou plusieurs classe(s) d'Actions Ordinaires telle(s) que disponible(s) dans chaque Compartiment, dont les avoirs seront communément investis conformément aux objectifs d'investissements de ce Compartiment, mais pour lesquelles une structure spécifique de vente et/ou de frais de rachat, une structure spécifique de frais, politique de distribution, Investisseur cible, devise de référence ou politique de couverture seront appliquées
"Compartiment"	tout compartiment du Fonds
"Conseil"	le conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité
"Contrat de Sous-Gestion d'Investissement"	Le contrat de sous-gestion d'investissement conclu entre le Gestionnaire d'Investissement, le Sous-Gestionnaire d'Investissement et l'Associé Gérant Commandité, tel que modifié de temps en temps
"CSSF"	la Commission de Surveillance du Secteur Financier, la commission de surveillance luxembourgeoise du secteur financier
"Dépositaire"	Citco Bank Nederland N.V., Luxembourg Branch, agissant en sa qualité de dépositaire du Fonds, ou toute autre institution de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être ultérieurement nommée comme dépositaire du Fonds
"Devise de Comptabilité"	la devise de consolidation du Fonds, c'est-à-dire le USD
"Devise de Référence"	la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment, Classe, ou Catégorie, est exprimée le cas échéant, tel que précisé pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie dans l'Annexe concernée
"Evènement d'Evaluation"	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.1
"Exercice Social"	signifie les 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, étant entendu que le premier Exercice Social du Fonds commence à la création du Fonds et se termine le 31 décembre 2010 et que le dernier Exercice Social du Fonds se terminera à la date de la liquidation finale du dernier Compartiment restant

"Filiale"	<p>toute société locale ou étrangère ou association ou autre entité (en ce compris pour éviter tout doute, toute Filiale détenue à 100%):</p> <p>(a) qui est sous le contrôle du Fonds; et</p> <p>(b) dans laquelle le Fonds détient dans l'ensemble, à travers un ou plusieurs Compartiment(s), plus de 50% du capital social; et</p> <p>(c) qui remplit les conditions suivantes:</p> <p>(i) ne pas avoir d'autre activité que la détention d'investissements qui rentrent dans la politique et les objectifs d'investissements du Fonds et du ou des Compartiment(s) concerné(s); et</p> <p>(ii) dans la mesure où les règlements et règles comptables le requièrent, cette filiale est consolidée dans les comptes annuels du Fonds;</p> <p>toute société locale ou étrangère ou association ou autre entité mentionnée ci-dessus seront considérées comme "sous le contrôle" du Fonds si (i) le Fonds détient dans l'ensemble, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote de cette entité ou contrôle plus de 50% des droits de votes conformément à un contrat conclu avec les autres actionnaires ou (ii) la majorité des gérants ou des membres du conseil de cette entité sont membres du Conseil, excepté dans les cas où cela n'est pas faisable pour des raisons fiscales ou réglementaires ou (iii) le Fonds a le droit de nommer ou destituer une majorité des membres de l'organisme de gestion de cette entité</p>
"Fonds"	<p>Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeoise établie sous la forme d'une société en commandité par actions gouvernée par la Loi du 13 février 2007; pour les besoins de ces Statuts, "Fonds" signifie aussi, lorsque c'est applicable, l'Associé Gérant Commandité agissant pour le compte du Fonds</p>
"Formulaire de Demande"	<p>le formulaire devant être complété et envoyé par chaque Investisseur à l'Associé Gérant Commandité ou à son agent dûment nommé concernant la souscription d'Actions Ordinaires de la Classe et du Compartiment concerné</p>
"Gérant"	<p>un membre du Conseil</p>
"Gestionnaire d'Investissement"	<p>Sauf disposition contraire dans l'Annexe concernée, Algebris Investments (Cayman) Ltd, en sa qualité de gestionnaire d'investissement du Compartiment concerné, ou toute autre Personne qui peut être nommée par la suite pour agir en cette qualité</p>
"Heure Limite"	<p>l'échéance qui tombe un Jour d'Evaluation, tel que précisé pour chaque Classe et/ou Catégorie dans chaque Compartiment dans le Prospectus, et avant laquelle les demandes de souscription, de rachat, ou de conversion des Actions Ordinaires de n'importe quelle Classe de chaque Compartiment doivent être reçues par l'Associé Gérant Commandité ou son agent dûment nommé afin d'être traitées ce Jour d'Evaluation</p>
"IFRS"	<p>signifie les normes internationales d'information financière émises par le bureau des standards comptables internationaux, telles que modifiées de temps en temps</p>
"Investisseur"	<p>un Investisseur Averti qui a rempli un Formulaire de Demande ou qui a acquis une ou plusieurs Action(s) Ordinaire(s) d'un autre Investisseur; pour éviter tout doute, "Investisseur" inclut, lorsque c'est approprié, un Actionnaire</p>
"Investisseur Averti"	<p>a le sens prescrit par l'article 2 de la Loi du 13 février 2007 en ce compris:</p> <p>a) les investisseurs institutionnels;</p> <p>b) les investisseurs professionnels, lesquels investisseurs sont, suivant les lois et règlements luxembourgeois, sensés avoir l'expérience, la compréhension et la connaissance nécessaire pour prendre leurs propres décisions d'investissement et estimer correctement les risques qu'ils encourent; et</p> <p>c) tout autre investisseur bien informé qui remplit les conditions suivantes:</p> <p>(i) déclare par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans le Fonds, ou tout montant équivalent dans une autre devise; ou</p> <p>(ii) déclare par écrit qu'il adhère à la qualité d'investisseur averti et fournit un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, par une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC, certifiant son</p>

	savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans le Fonds
"Jour d'Evaluation"	tout jour auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans toute Classe de tout Compartiment est déterminée conformément aux présents Statuts et au Prospectus, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus
"Jour de Rachat"	Sauf si le Conseil le détermine autrement, le premier jour de chaque trimestre calendaire, ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable Bancaire, le jour ouvrable bancaire suivant
"Jour de Souscription"	Le premier Jour Ouvrable Bancaire de chaque mois sauf si déterminé autrement par le Conseil
"Jour Initial de Souscription ou Période Initiale de Souscription"	le jour initial de souscription ou la période initiale de souscription durant lequel/laquelle les Actions Ordinaires dans toute Classe et/ou Catégorie de tout Compartiment peuvent être émises au Prix Initial de Souscription, comme précisé pour chaque Classe et/ou Catégorie de chaque Compartiment dans le Prospectus
"Jour Ouvrable Bancaire"	tout jour de la semaine au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg, à Londres et à Dublin et/ou à tous endroits tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité
"Loi du 10 août 1915"	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée de temps en temps
"Loi du 13 février 2007"	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, telle qu'amendée de temps en temps
"Marché Réglementé"	un marché de titres réglementés qui fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public
"Montant de Détention Minimale"	un nombre minimum d'Actions Ordinaires ou un montant minimum dans la Devise de Référence qu'un Actionnaire Commanditaire doit détenir dans un Compartiment, une Classe ou une Catégorie tel que plus amplement décrit dans le Prospectus pour le Compartiment, la Classe ou la Catégorie concerné (e)
"Personne"	toute personne, société, société à responsabilité limitée, trust, partenariat, état, association de fait ou autre entité légale
"Personnes Prohibées"	toute Personne pour qui, du seul avis de l'Associé Gérant Commandité, la détention d'Actions peut être nuisible aux intérêts des Investisseurs existants ou du Fonds, ou est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger ou a comme effet que le Fonds se trouve exposé à des préjudices fiscaux ou autres préjudices réglementaires, amendes ou pénalités qui n'auraient pas trouvé à s'appliquer autrement; le terme "Personne Prohibée" comprend tout Investisseur qui ne rentre pas dans la définition d'Investisseur Averti et toutes les catégories d'Investisseurs Avertis tel que déterminées par l'Associé Gérant Commandité
"Prix Initial de Souscription"	le prix de souscription auquel les Actions dans toute Classe et/ou Catégorie de n'importe quel Compartiment sont offertes au Jour Initial de Souscription ou pendant la Période Initiale de Souscription tel que décrit dans l'Article 7 et dans le Prospectus
"Prix de Souscription"	le prix de souscription auquel les Actions Ordinaires de toute Classe ou Catégorie sont offertes à la souscription après soit le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription
"Prix de Rachat"	le prix auquel les Actions Ordinaires sont rachetées comme décrit plus amplement à l'Article 9
"Prospectus"	le prospectus du Fonds tel que modifié de temps en temps
"Section"	une section du Prospectus
"Souscription Minimale"	un nombre minimum d'Actions Ordinaires ou un montant minimum dans la Devise de Référence qu'un Actionnaire Commanditaire doit souscrire dans un Compartiment, une Classe ou une Catégorie tel que plus amplement décrit dans le Prospectus pour le Compartiment, la Classe ou la Catégorie concerné (e)
"Sous-Gestionnaire d'Investissement"	Sauf si c'est prévu autrement dans l'Annexe concernée, Algebris Investments (UK) LLP, en sa qualité de sous-gestionnaire des Compartiments concernés,

	ou une autre Personne qui peut être nommée ultérieurement pour agir en cette qualité
"Statuts"	les statuts du Fonds, tels qu'amendés de temps en temps
"US"	vles Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions ou régions soumises à leur juridiction
"USD"	US Dollar, la devise légale des Etats-Unis d'Amérique
"Valeur Nette d'Inventaire"	la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une Catégorie telle que déterminée à l'Article 11 et dans le Prospectus

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination sociale. Il existe entre l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions, une société luxembourgeoise sous forme de société en commandité par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé réglementé.

Le Fonds existera sous la dénomination sociale de Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF.

2. Siège social. Le siège social du Fonds est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social du Fonds au sein de la commune de la Ville de Luxembourg.

Le siège social du Fonds peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Dans le cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents et pourraient compromettre l'activité normale au siège social du Fonds, le siège social du Fonds pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, lequel, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

3. Objet social. L'objet du Fonds est d'investir ses fonds disponibles dans un large éventail de titres et autres valeurs éligibles sous la Loi du 13 février 2007, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de son portefeuille.

Le Fonds pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi du 13 février 2007.

4. Durée. Le Fonds est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

5. Capital social - Classes d'actions ordinaires. Le capital social minimum du Fonds s'élèvera, comme cela est requis par la Loi du 13 février 2007, à l'équivalent dans toute devise d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-). Ce minimum doit être atteint dans un délai de douze (12) mois après la date à laquelle le Fonds a été enregistré sur la liste des fonds d'investissement spécialisés tenue par la CSSF.

Le capital social du Fonds sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera toujours égal à sa Valeur Nette d'Inventaire.

Le capital social initial du Fonds est l'équivalent de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) en USD représenté par une (1) Action de Commandité dans le Compartiment Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund entièrement libérée, ayant un prix d'émission de USD 1.000,-, détenue par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité, (ii) par une (1) Action de Commandité dans le Compartiment Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-FIS - Global Financials Restricted Fund entièrement libérée, ayant un prix d'émission de USD 1.000,-, détenue par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité, (iii) par 220 Actions Ordinaires dans la Classe A (USD) du Compartiment Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Unrestricted Fund entièrement libérées, ayant un prix d'émission de USD 100,-, (iv) par 219.17 Actions Ordinaires dans la Classe A (USD) du Compartiment Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF - Global Financials Restricted Fund entièrement libérées, ayant un prix d'émission de USD 100,-.

Pour la consolidation, la Devise de Comptabilité du Fonds est le USD.

Le capital social du Fonds augmentera ou diminuera suite à l'émission par le Fonds de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par le Fonds d'Actions existantes à ses Actionnaires.

L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, établir plusieurs masses d'avoirs chacune constituant un Compartiment au sens de l'article 71 de la Loi du 13 février 2007.

L'Associé Gérant Commandité attribuera un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions spécifiques d'investissement et une dénomination spécifique pour chaque Compartiment.

Le droit des Actionnaires et des créanciers concernant un Compartiment particulier ou conféré par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs du Compartiment. Les avoirs dudit Compartiment garantiront exclusivement les droits des Actionnaires de ce Compartiment et ceux des créanciers dont la réclamation concerne la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

L'Associé Gérant Commandité peut à tout moment émettre différentes Classes, qui peuvent différer, entre autres, dans leur structure de frais, obligation d'investissement minimum, type d'investisseurs cible, politique de distribution, Devise de Référence ou politique de couverture. Ces Classes seront émises conformément aux conditions de la Loi du 13 février 2007 et à la Loi du 10 août 1915 et seront décrites dans le Prospectus.

Chaque Classe peut être sous-divisée en une ou plusieurs Catégorie(s), qui peuvent différer entre autres concernant leur politique de distribution ou leur devise d'évaluation tel que décrit pour chaque Compartiment et chaque Classe dans le Prospectus. Les Actionnaires dans la même Catégorie d'une Classe seront traités proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux dans la Catégorie concernée.

Le montant de l'émission de chaque Classe d'un Compartiment donné sera investi, conformément à l'article 3, conformément à l'objectif, à la politique et aux restrictions d'investissement déterminés par l'Associé Gérant Commandité pour le Compartiment, la Classe et/ou la Catégorie concerné(e).

Afin de déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets attribuables à chaque Compartiment devront, si leur valeur n'est pas exprimée en USD, être convertis en USD au taux de change concerné et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

Les Actions Ordinaires dans toute Classe/Catégorie font référence aux "Actions Ordinaires" et "Action Ordinaire" à chacune des actions lorsque la référence à une Classe/Catégorie spécifique n'est pas requise.

"Actions" font référence à l'Action de Gérant Commandité et aux Actions Ordinaires dans chaque Classe/Catégorie et "Action" à chaque Action lorsque la référence spécifique à une Classe/Catégorie spécifique n'est pas requise.

6. Forme des actions. Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par le Fonds ou par une ou plusieurs entités indiquées à cet effet par le Fonds et sous la responsabilité du Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué au Fonds et le nombre d'Actions nominatives détenues, la Catégorie, la Classe et/ou le Compartiment concerné(e), le montant payé sur chaque Action, le transfert d'Actions (conformément aux dispositions de l'Article 8) et les dates de ce transfert.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds ne remettra en principe pas des certificats pour l'inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa participation.

Le Fonds considérera la Personne dont le nom figure dans le registre des Actionnaires comme le seul propriétaire des Actions. Vis-à-vis du Fonds, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une Personne unique en tant que leur représentant envers le Fonds. Cependant, le Fonds peut décider d'émettre des Actions fractionnaires jusqu'à un centième d'une Action. Ces Actions fractionnaires ne comportent pas de droit de vote mais donnent droit à leur détenteur de participer à la valeur nette de la Classe ou Catégorie concernée proportionnellement à leur contribution.

Les Actions Ordinaires sont transférables librement à d'autres Investisseurs Avertis conformément aux provisions de l'Article 8. Tout transfert d'Actions Ordinaires nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actionnaires, datées et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le Fonds peut également accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire ou accepter comme preuve du transfert tout instrument de transfert jugé satisfaisant par le Fonds.

Tout transfert d'Actions Ordinaires nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires; une telle inscription sera signée par n'importe quel Gérant ou n'importe quel agent du Fonds ou par toute autre personne désignée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas une adresse, le Fonds peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social du Fonds ou à toute autre adresse enregistrée dans le registre des Actionnaires par l'Associé Gérant Commandité de temps en temps jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment procéder au changement de son adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse déterminée par l'Associé Gérant Commandité de temps en temps.

Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le registre des Actionnaires.

7. Souscription et Émission d'actions ordinaires. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à tout moment sans limitation à émettre de nouvelles Actions Ordinaires dans toute Classe/Catégorie de tout Compartiment à tout moment sans réserver aux Actionnaires Commanditaires existants un droit de préemption pour les Actions Ordinaires qui seront émises.

L'Associé Gérant Commandité peut uniquement émettre des Actions Ordinaires aux Investisseurs Avertis.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires sont émises; l'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, décider que les Actions Ordinaires dans chaque Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie seront seulement émises pendant une ou plusieurs période(s) d'offre ou à une autre fréquence telle que prévue dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité se réserve un droit discrétionnaire de rejeter toute demande soit entièrement soit partiellement dans quel cas les fonds de souscription non-utilisés seront retournés au demandeur sans intérêt et aux risques et coûts du demandeur. Il peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions Ordinaires par des Personnes Prohibées tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité ou exiger de n'importe quel Investisseur de lui fournir toute information qu'il peut considérer nécessaire afin de décider si cet Investisseur est ou non une Personne Prohibée.

L'Associé Gérant Commandité peut, au cours de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser, entièrement ou partiellement, des demandes de souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'Article 11.2, leur vente à des personnes physiques ou morales de régions ou de pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente. L'Associé Gérant Commandité se réserve un droit discrétionnaire de fermer le Fonds, tout Compartiment, Classe ou Catégorie à de nouvelles souscriptions (pour soit tous et/ou de nouveaux investisseurs) à tout moment.

En outre, l'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions Ordinaires dans tout Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie (y compris, sans limitation, l'exécution des documents de souscription et la fourniture des informations que l'Associé Gérant Commandité juge nécessaire) et peut aussi bien déterminer un montant Minimum de Souscription et un montant minimum pour tout investissement additionnel, ainsi qu'un Montant de Détention Minimale auxquels tout Actionnaire Commanditaire est tenu de se conformer.

L'Associé Gérant Commandité peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe et/ou une Catégorie déterminé (e), imposer des frais de souscription et a le droit de renoncer soit partiellement soit entièrement à ces frais de souscription. Toute condition à laquelle l'émission des Actions Ordinaires peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité fixera soit un Jour Initial de Souscription soit une Période Initiale de Souscription durant le(la)quel(le) les Actions Ordinaires dans toute Classe/Catégorie dans tout Compartiment seront émises au Prix Initial de Souscription plus tous les frais, commissions et coûts applicables, comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus.

Après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, le cas échéant, les Actions Ordinaires dans toute Classe et/ou Catégorie dans tout Compartiment seront émises à chaque Jour d'Évaluation à la Valeur Nette d'Inventaire concernée par Action Ordinaire, déterminée conformément à l'Article 11 et à la politique élaborée par l'Associé Gérant Commandité de temps à autre (c'est-à-dire le Prix de Souscription). L'Associé Gérant Commandité peut décider d'augmenter le Prix de Souscription par tous les frais, commissions et coûts, comme mentionné dans le Prospectus.

Aucune Action ne sera émise au cours de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment et/ou la Classe et/ou la Catégorie concerné(e) est suspendue conformément aux dispositions de l'Article 11.2 Dans le cas où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire dans tout Compartiment, Classe/Catégorie est suspendue, tous ordres de souscription seront effectués sur base de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires du Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie concerné(e) tel que déterminé au Jour d'Évaluation suivant.

Quand le Fonds offre des Actions Ordinaires après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, les demandes reçues par le Fonds, ou son (ses) agent(s) dûment autorisé(s), avant l'Heure Limite concernée (définie dans le Prospectus) au Jour d'Évaluation seront traitées ce Jour d'Évaluation au Prix de Souscription de la Classe et/ou Catégorie concernée du Compartiment concerné plus tous les frais de souscription applicables. Toute demande reçue après l'Heure Limite concernée sera traitée le Jour d'Évaluation suivant sur base du Prix de Souscription par Action Ordinaire déterminé ce Jour d'Évaluation plus tous les frais de souscription applicables.

Le prix d'émission (soit le Prix Initial de Souscription, soit le Prix de Souscription) devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par l'Associé Gérant Commandité et décrites dans le Prospectus et en toute circonstance le prix d'émission devra être payé dans les dix (10) Jours Ouvrables après le Jour d'Évaluation concerné.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout Gérant dûment autorisé, officier ou tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des Actions à émettre et de les fournir.

L'Associé Gérant Commandité pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de valeurs en observant les conditions prescrites par la loi luxembourgeoise, et notamment l'obligation de produire

un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant se qualifiant en tant que réviseur d'entreprises agréé. Des dispositions additionnelles peuvent être détaillées dans le Prospectus.

8. Transfert d'actions.

8.1 Transfert d'Actions Ordinaires

Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut ni vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions Ordinaires sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Le consentement de l'Associé Gérant Commandité peut être raisonnablement retiré pour toutes raisons, y compris celles référées ci-dessous:

- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'un tel transfert aurait ou pourrait avoir une incidence négative sur le Fonds ou l'Associé Gérant Commandité, ou soumettre le Fonds ou l'Associé Gérant Commandité (ou tout Affilié) à des frais ou taxation auquel elle ou il n'aurait pas été soumis autrement;
- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que l'effet d'un tel transfert aurait pour résultat la violation des lois et règlements du Luxembourg;
- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert pourrait violer toutes autres lois ou règlements applicables ou tout terme ou provision des Statuts et/ou du Prospectus; ou
- lorsque le cessionnaire n'a pas la qualité d'Investisseur Averti ou est une Personne Prohibée.

De plus, de tels transferts seront permis tant que toutes les conditions suivantes sont respectées:

- l'Acheteur, le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire (le "Cessionnaire") doit se qualifier en tant qu'Investisseur Averti et ne peut pas être une Personne Prohibée;
- le Cessionnaire doit endosser entièrement et complètement par écrit toutes les obligations restantes du vendeur ou cédant des Actions Ordinaires (le "Cédant") en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires aux termes du Formulaire de Demande conclu par le Cédant;
- le Cédant reste solidairement responsable avec le Cessionnaire pour toutes les obligations restantes du Cessionnaire en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires;
- le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement envers le Fonds et l'Associé Gérant Commandité, si c'est applicable, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires, et il tiendra quitte et indemne ces parties, sous réserve des dispositions légales applicables.

8.2 Transfert des Actions de Commandité

Les Actions de Commandité sont librement transférables à un Affilié de l'Associé Gérant Commandité, à condition que le cessionnaire adopte tous les droits et obligations revenant à l'Associé Gérant Commandité concernant sa position de détenteur des Actions de Commandité et à condition que le cessionnaire ne soit pas une personne physique.

9. Rachat d'actions ordinaires. Les Compartiments sont de type ouvert. Sauf s'il est prévu autre chose relativement à un Compartiment particulier dans le Prospectus, le(s) Compartiment(s) sont de type ouvert et lancés pour une période indéterminée et les Actions Ordinaires peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires conformément aux procédures de rachat prévues dans le Prospectus.

Les Compartiments qui sont de type fermé, comme divulgué dans le Prospectus, seront généralement lancés pour une période limitée et les Actions Ordinaires ne peuvent être retirées ou rachetées à la demande des Actionnaires. Le Prospectus peut relativement à un tel Compartiment prévoir des stratégies spécifiques de sortie.

Tout détenteur d'Actions Ordinaires dans un compartiment de type ouvert peut demander le rachat de tout ou partie des ses Actions Ordinaires par le Fonds, suivant les termes et procédures prévus par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

Dans tous les cas, le droit de tout Actionnaire Commanditaire d'exiger le rachat de ses Actions Ordinaires sera suspendu au cours de toute période durant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné(e) est suspendue par le Fonds conformément à l'Article 11.2.

Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et/ou Catégorie concernée du Compartiment concerné déterminée le Jour d'Évaluation concerné conformément aux dispositions de l'Article 11 (après le paiement de tout frais de rachat ou de commission de performance ou d'autres charges relatives aux Actions rachetées tel qu'indiqué dans le Prospectus). Une période de blocage et/ou des frais de rachat peut (peuvent) être imposé(s) à (aux) (l')Actionnaire(s) ayant demandé le rachat tel que précisé pour chaque Classe et/ou Catégorie dans chaque Compartiment dans le Prospectus. Le Prix de Rachat peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité.

Pour éviter tout doute, les demandes de rachat reçues par le Fonds, ou ses agents dûment autorisés, à un Jour d'Évaluation avant l'Heure Limite concernée (comme défini dans le Prospectus) seront traitées ce Jour d'Évaluation au Prix de Rachat de la Classe/Catégorie concernée du Compartiment concerné lors de ce Jour d'Évaluation (après déduction des frais de rachat éventuels). Toute demande de rachat reçue après l'Heure Limite concernée sera traitée le Jour d'Évaluation suivant au Prix de Rachat de la Classe et/ou Catégorie concernée du Compartiment concerné déterminé en ce Jour d'Évaluation (après déduction des frais de rachat éventuels).

Le Prix de Rachat sera payé au cours d'une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité qui ne dépassera pas vingt (20) Jours Ouvrables Bancaires à partir du Jour d'Evaluation concerné conformément à la politique que l'Associé Gérant Commandité peut de temps en temps déterminer, à condition que les documents de transfert d'Actions aient été reçus par le Fonds.

Lorsqu'un Actionnaire a acquis des Actions à plus d'une date, elles seront rachetées sur base de la règle de FIFO (first-in, first-out).

L'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de retenir jusqu'à 5% du Prix de Rachat s'il considère à sa seule discrétion que la Valeur Nette d'Inventaire concernée devrait être ajustée à un stade ultérieur. L'Associé Gérant Commandité peut retenir ce montant jusqu'à ce qu'il reçoive une confirmation satisfaisante de la Valeur Nette d'Inventaire finale concernée, qui peut avoir lieu après l'achèvement de l'audit annuel concerné. Un tel montant sera retenu au sein du Fonds. Un intérêt sera payé sur tout montant retenu au taux disponible du Compartiment concerné mais tout montant retenu qui ne participera pas autrement aux profits et pertes du Compartiment concerné.

L'Associé Gérant Commandité peut renoncer aux convocations d'usage ou permettre des rachats dans de telles autres circonstances et sous de telles autres conditions tel qu'il estime approprié à sa seule discrétion.

Le Conseil peut établir des réserves disponibles pour des charges constatées d'avance, passifs ou engagements éventuels (même si de telles réserves ou retenues ne sont pas autrement exigées par les principes de comptabilité généralement acceptés) qui pourraient réduire le montant d'une distribution à la suite d'un rachat.

Le paiement du produit de rachat peut être refusé aussi longtemps que les informations nécessaires ont été reçues par l'Administration Centrale ou tout autre agent dûment nommé par l'Associé Gérant Commandité.

Le paiement du Prix de Rachat aux Actionnaires sera effectué soit en espèces soit en nature ou les deux. Les paiements en espèces seront effectués dans la Devise de Référence du Compartiment, Classe ou Catégorie concerné(e) ou, si disponible, dans l'Autre Devise de Dénomination. En outre, le paiement peut également être effectué dans l'une des devises librement convertibles à la demande de(s) l'Actionnaire(s) Commanditaire(s) au moment de donner l'instruction de rachat avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité ou de son agent nommé. Le Dépositaire fera en sorte que toute transaction de devise nécessaire pour convertir les fonds de rachat de la Devise de Référence ou de l'Autre Devise de Dénomination (si disponible) du Compartiment/Classe/Catégorie concerné(e) se fasse aux coûts et risques de l'Investisseur. Les Investisseurs sont prévenus qu'un retard dans le règlement peut survenir pour permettre une telle conversion de devise.

Le paiement en nature sera effectué à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité mais avec le consentement de l'Actionnaire Commanditaire concerné, conformément aux conditions prévues par le droit luxembourgeois, notamment l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant se qualifiant en tant que réviseur d'entreprises agréé, par l'attribution à l'Actionnaire Commanditaire des avoirs du Compartiment concerné, pour une valeur égale (calculée de la manière décrite à l'Article 11), en date du Jour d'Evaluation durant lequel le Prix de Rachat est calculé, à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires à racheter diminuée des éventuels frais de rachat. La nature et le type des avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans compromettre les intérêts des Actionnaires Commanditaires ayant demandé le rachat et/ou d'autres Actionnaires de(s) la Classe(s) et/ou Catégorie(s) concernée(s). Le coût d'un tel transfert sera à la charge du cessionnaire.

Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires détenues par tout Actionnaire dans une Classe et/ou Catégorie et/ou un Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus, le Fonds pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions Ordinaires que cet Actionnaire détient dans un(e) tel(le) Classe et/ou Catégorie et/ou Compartiment.

En outre, si un Jour d'Evaluation, des demandes de rachats conformément à cet Article 9 excèdent un certain niveau déterminé par l'Associé Gérant Commandité en ce qui concerne le nombre d'Actions en circulation dans une Classe et/ou Catégorie et/ou un Compartiment spécifique, l'Associé Gérant Commandité peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat soient différées pour une durée et d'une manière que l'Associé Gérant Commandité considérera être dans le meilleur intérêt du Compartiment concerné. Lors du prochain Jour d'Evaluation qui suit cette période, les demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions Ordinaires sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires à racheter dans une Classe ou un Compartiment spécifique et, dans ce cas, un retrait ne sera effectif que si le Fonds ou un de ses agents autorisés a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée, le Fonds procédera au rachat des Actions Ordinaires le premier Jour d'Evaluation applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires de la Classe ou Compartiment concerné(e) déterminé lors de ce Jour d'Evaluation.

Si, lors de n'importe quel Jour d'Evaluation particulier, les avoirs nets du Compartiment et/ou de la Classe et/ou de la Catégorie concerné(e) deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par l'Associé Gérant Commandité conformément à l'Article 5, le Fonds peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation dans le Compartiment et/ou la Classe et/ou la Catégorie concerné(e). Toutes ces Actions seront rachetées au Prix de Rachat applicable (après déduction des frais de rachat, le cas échéant). Le Fonds informera les Actionnaires du Compartiment

et/ou de la Classe et/ou de la Catégorie concerné(es) avant la date effective du rachat forcé en envoyant un avis à l'adresse telle qu'enregistrée dans le registre des Actionnaires. L'avis indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

Le Fonds peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions Ordinaires des Actionnaires Commanditaires qui, soit seuls soit conjointement avec une autre personne, directement ou indirectement, ont interdiction d'acquérir ou posséder des Actions Ordinaires (comme une Personne Prohibée), de tout Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie, à condition de donner à cette Personne Prohibée une notice de minimum dix (10) Jours Ouvrables Bancaires, et jusqu'au rachat, ces Actions Ordinaires seront annulées et la Personne Prohibée cessera d'être un Actionnaire Commanditaire. Dans le cas où le Fonds procède au rachat obligatoire des Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Associé Gérant Commandité peut procurer aux Actionnaires Commanditaires (autre que la Personne Prohibée) le droit d'acheter sur une base proportionnelle les Actions Ordinaires de la Personne Prohibée à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires. L'Associé Gérant Commandité peut facturer à tout Actionnaire recevant une telle notice de tous coûts légaux, comptables ou administratifs associés à un tel rachat obligatoire.

Dans le cas d'un rachat obligatoire, le prix de rachat sera déterminé à la fermeture des bureaux du Jour d'Evaluation ou du Jour de Rachat concerné précisé par l'Associé Gérant Commandité dans sa notice à l'Actionnaire.

En outre, si le Montant de Détention Minimale dans une Classe et/ou Catégorie dans un Compartiment n'est pas maintenu en raison d'un transfert, d'une conversion ou d'un rachat d'Actions, le Fonds peut procéder au rachat forcé des Actions Ordinaires restantes à leur Prix de Rachat actuel (après déduction des frais de rachat éventuels) et payer le montant de rachat à l'Actionnaire concerné.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Toutes taxes, toutes commissions et tous autres frais encourus suite au paiement du rachat (y compris les taxes, commissions et frais encourus dans tous pays où les Actions Ordinaires sont vendues) seront déduits par le biais d'une réduction des montants provenant du rachat aux Actionnaires Commanditaires ayant demandé le rachat.

10. Conversion d'actions ordinaires. Sauf si l'Annexe concernée prévoit autre chose pour le Compartiment concerné, les Actionnaires Commanditaires sont en droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions Ordinaires dans toute Classe et/ou Catégorie de tout Compartiment dans une autre Classe et/ou Catégorie du même Compartiment et/ou dans la Classe et/ou Catégorie de tout autre Compartiment existant à condition que l'Associé Gérant Commandité puisse (i) établir les restrictions, limites et conditions relatives au droit et à la fréquence des conversions entre certain (e)s Classes, Catégorie(s) et/ou Compartiments; et (ii) les soumettre au paiement des charges et commissions qu'il déterminera. Si l'Associé Gérant Commandité décide d'autoriser des conversions d'Actions, cette possibilité sera mentionnée et détaillée dans le Prospectus.

Le droit de tout Actionnaire Commanditaire de demander la conversion de ses Actions Ordinaires peut être suspendu par l'Associé Gérant Commandité durant toute période au cours de laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné(e) a été suspendue conformément à l'Article 11.2.

Le prix de la conversion sera calculé en se référant à la Valeur Nette d'Inventaire respective des Classes, Catégories et/ou Compartiments concerné(e)s déterminée le même Jour d'Evaluation ou n'importe quel autre jour déterminé par l'Associé Gérant Commandité et selon les dispositions de l'Article 11 et des règles établies dans le Prospectus. Les frais de conversion peuvent être imposés aux Actionnaires Commanditaires demandant la conversion, au taux prévu dans le Prospectus.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires détenues par tout Actionnaire dans tout(e) Classe et/ou Catégorie en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus, le Fonds pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion de toutes les Actions Ordinaires que cet Actionnaire Commanditaire détient dans un(e) tel(le) Classe initiale, Catégorie initiale et/ou Compartiment initial.

Par ailleurs, si le Montant de Détention Minimale dans une Classe et/ou Catégorie d'un Compartiment donné, n'est pas maintenu en raison d'une conversion d'Actions Ordinaires, le Fonds peut procéder au rachat forcé des Actions Ordinaires restantes à leur Valeur Nette d'Inventaire courante et effectuer le paiement du montant du rachat à l'Actionnaire Commanditaire concerné.

Les Actions Ordinaires qui ont été converties en Actions Ordinaires d'une autre Classe et/ou Catégorie du même Compartiment seront annulées.

11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

11.1 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Compartiment, de chaque Classe et/ou Catégorie sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment et sera déterminée par l'Administration Centrale sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité à chaque Jour d'Evaluation, mais au moins une fois par Exercice Fiscal, conformément aux IFRS.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action dans chaque Compartiment, Classe et/ou Catégorie est calculée jusqu'à deux (2) décimales. Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans chaque Compartiment, Classe et/ou Catégorie il y a eu un changement matériel relatif à (i) une partie substantielle des avoirs de la Classe ou Catégorie concernée du Compartiment concerné ou (ii) aux cotes des marchés sur lesquels une partie sub-

stantielle des investissements de la Classe ou Catégorie concernée du Compartiment concerné sont gérées ou cotées, l'Associé Gérant Commandité peut, afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires concernés, annuler la première détermination et procéder à une seconde détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe et/ou Catégorie avec prudence et de bonne foi.

Lors de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, les recettes et dépenses sont traitées quotidiennement de manière cumulative.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action dans chaque Compartiment, Classe et/ou Catégorie au Jour d'Evaluation est déterminée en divisant (i) la valeur des actifs totaux de ce Compartiment allouable complètement à cette Classe et/ou Catégorie moins le passif de ce Compartiment allouable complètement à cette Classe et/ou Catégorie à ce Jour d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions dans cette Classe et/ou Catégorie en circulation, conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après et aux IFRS.

Le total des actifs nets du Fonds sera égal à la différence entre les actifs bruts et le passif du Fonds sur base des comptes consolidés préparés conformément aux IFRS.

Les comptes des Filiales seront consolidés dans la mesure requise par les réglementations et principes comptables applicables avec les comptes du Fonds une fois par an et de la même manière les actifs et passifs sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous.

Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Classes et/ou Catégories différera dans chaque Compartiment suite aux structures de frais et/ou politique de distribution différentes de chaque Classe et/ou Catégorie.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds s'effectuera de la manière suivante:

Actif du Fonds

L'actif du Fonds comprendra:

- (a) toutes les obligations ou titres ou instruments, actions, parts, participations et intérêts;
- (b) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et des titres d'obligations convertibles ou autres titres de Filiales enregistrées au nom du Fonds;
- (c) toutes les propriétés, avoirs immobiliers ou intérêt de propriété détenus par le Fonds ou une de ses Filiales, les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
- (d) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- (e) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de titres ou d'autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (f) toutes obligations, toutes obligations convertibles, tous billets à terme, tous certificats de dépôt, toutes actions, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garantie, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres valeurs mobilières, tous intérêts dans des partenariats limités, dans tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus par le Fonds;
- (g) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en numéraire à recevoir par le Fonds dans la mesure où le Fonds ou le Dépositaire pouvait raisonnablement avoir connaissance des informations sur ces points;
- (h) tous les intérêts échus ou à échoir sur les avoirs portant intérêt détenus par le Fonds à moins que et dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;
- (i) les dépenses relatives à la création du Fonds, y compris les coûts d'émission et de distribution d'Actions du Fonds; et
- (j) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation, pour autant que ces dernières n'aient pas été amorties, si c'est applicable.

La valeur de l'actif du Fonds sera déterminée de la manière suivante:

- (a) Les titres ou instruments de placement, y compris les options, qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre Marché Réglementé sont évalués sur base de la dernière valeur de vente sur ce marché au Jour d'Evaluation ou, si aucune valeur n'a été déclarée à une telle date, au dernier prix d'offre (bid) reporté (dans le cas d'un titre ou instrument de placement détenu en position longue) et au dernier prix demandé (asked) reporté (dans le cas d'un titre ou instrument de placement détenu en position courte) au Jour d'Evaluation ou, si aucune de ces valeurs n'a été déclarée à une telle date, à la valeur déterminée raisonnablement et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité;
- (b) Les titres ou instruments de placement qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un autre Marché Réglementé, autres que des titres ou instruments de placement sous la forme d'option d'achat ou option de vente, ainsi que les autres avoirs non cotés seront évalués sur base de la valeur probable nette de réalisation (à l'exclusion de toutes taxes reportées) déterminée avec prudence et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité;
- (c) En ce qui concerne les titres et instruments de placement détenus en position courte, la valeur de marché de ces titres ou instruments de placement, telle que déterminée conformément aux paragraphes ci-dessus, est à inclure dans le passif du Fonds;
- (d) Les titres ou instruments de placement qui se trouvent sous la forme d'option d'achat ou option de vente, et qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un autre Marché Réglementé, sont évalués au prix d'exercice majoré (dans

le cas d'une option d'achat) ou minoré (dans le cas d'une option de vente) par le montant par lequel le titre ou l'instrument de placement sous-jacent est inclus ou non dans le prix d'exercice, sauf dans le cas où l'Associé Gérant Commandité a attribué une autre valeur à ces titres ou instruments de placement;

(e) Les primes reçues dans le cadre de la souscription d'options seront incluses dans les avoirs du Fonds et la valeur de marché de ces options sera incluse dans le passif du Fonds;

(f) Les contrats à terme sur matières premières sont évalués sur base du prix de cotation de fermeture reporté pour celles-ci sur le principal marché d'échange à terme sur lequel les ordres sont passés;

(g) Les contrats à terme sur devises seront évalués sur base des cotations de la contrepartie qui doivent être vérifiables et déterminées en fonction de politiques appliquées de manière cohérente approuvées par l'Associé Gérant Commandité;

(h) Les options sur les matières premières échangées sur un marché à terme seront évaluées à leur dernier prix de vente au Jour d'Evaluation sur le principal marché à terme sur lequel de telles options sont échangées (ou, si le Jour d'Evaluation n'est pas un jour où un marché à terme sur lequel de telles options sont échangées était ouvert au placement d'ordres, à la dernière date préalable à laquelle un tel marché à terme était ainsi ouvert), ou, si aucune vente n'est intervenue à aucune des dates précédentes, au moyen de la différence entre le prix d'offre et celui demandé sur le principal marché à terme sur lequel de telles options sont échangées au Jour d'Evaluation (ou, si le Jour d'Evaluation n'est pas une date à laquelle un tel marché à terme est ouvert au placement d'ordre, à la dernière date préalable à laquelle un tel marché à terme était ouvert). Les primes reçues pour la souscription d'options sur matières premières échangées sur un marché à terme seront incluses parmi l'actif du Fonds et la valeur de marché de telles options doit être insérée dans le passif du Fonds;

(i) Dans le cas de titres, options et contrats à terme pour lesquels les cotations de marché sont soit indisponibles, soit semblent inexactes, de tels titres, options et contrats à terme, seront évalués à la juste valeur déterminée de bonne foi en utilisant les méthodes approuvées par l'Associé Gérant Commandité;

(j) Les titres de créance à court terme dont la maturité résiduelle est inférieure ou égale à soixante (60) jours ou moins au moment de l'achat sont évalués sur la base des coûts amortis; les autres titres de créance à court terme sont évalués sur base de la valeur du marché jusqu'au moment où ils atteignent une maturité résiduelle de soixante (60) jours, date à partir de laquelle ils sont évalués en utilisant la méthode du coût amorti, en considérant comme coût la valeur de marché au soixante et unième (61ème) jour;

(k) Si la valeur nette d'inventaire est déterminée pour les parts ou actions émises par une structure d'investissement (y compris un OPC) qui détermine une valeur nette d'inventaire par action ou part, ces parts ou actions seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée selon les dispositions des documents particuliers d'émission de cette structure d'investissement ou, à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire non-officielles (c-à-d, les évaluations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont généralement pas utilisées aux fins de souscription et de rachat ou qui peuvent être fournies par une source d'évaluation - en ce compris le gestionnaire d'investissement/sous-gestionnaire d'investissement de la structure d'investissement, s'il y en a - autre que l'agent administratif de la structure d'investissement) si elles sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire déterminée sur base des valeurs nettes d'inventaires non-officielles des structures d'investissement peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été déterminée, au Jour d'Evaluation correspondant, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs des structures d'investissement. Cependant, cette valeur nette d'inventaire est définitive et contraignante indépendamment de toute détermination différente ultérieure. Dans le cas où un événement d'évaluation interviendrait qui n'est pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts émises par de telles structures d'investissement, l'évaluation des actions ou parts émises par une telle structure d'investissement peut être déterminée avec prudence et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité pour prendre en compte un tel événement d'évaluation. Les événements suivants sont considérés comme des événements d'évaluation: appels à capital, distributions ou rachats effectués par la structure d'investissement ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents ainsi que tout événement ou développement matériel affectant soit les investissements sous-jacents soit les structures d'investissements elles-mêmes ("Evènement d'Evaluation");

(l) Un intérêt ou une participation dans des structures d'investissement (y compris un OPC) pour lequel/laquelle aucune valeur nette d'inventaire n'est déterminée sera évalué à son coût pour autant qu'aucun rapport ne soit disponible et qu'aucun Evènement d'Evaluation ne soit intervenu. Si un rapport relatif à la structure d'investissement est disponible, l'intérêt dans les structures d'investissement sera évalué sur base du dernier rapport disponible pour autant qu'aucun Evènement d'Evaluation majeur ne soit intervenu;

(m) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, à moins qu'il ne s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(n) Le taux d'intérêt d'échange (interest rate swaps) sera évalué à la valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. L'index et les instruments financiers relatifs à des swaps seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'index ou à l'instrument financier concerné. L'évaluation de l'index ou de l'instrument financier

relatif à un contrat de swap doit être basée sur la valeur de marché d'un tel swap établi de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité;

(o) L'Associé Gérant Commandité vérifiera l'exactitude générale des évaluations et peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou passif du Fonds et/ou de ses Compartiments conformément aux IFRS. Cette méthode devra ensuite être appliquée de manière cohérente.

La Valeur Nette d'Inventaire totale du Fonds est égale à la somme des actifs nets des différents Compartiments traduits en USD au taux de change qui prévalent à Luxembourg au Jour d'Evaluation correspondant.

Passif du Fonds

Le passif du Fonds comprendra:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts accumulés sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(c) tous les frais accumulés ou exigibles;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par le Fonds, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec ou est postérieur à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(e) une provision suffisante pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminé par le Fonds et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité ainsi que tout montant que l'Associé Gérant Commandité peut considérer comme consistant en une allocation appropriée compte tenu des responsabilités du Fonds étant entendu que, par mesure de clarté, sur base du fait que les actifs sont détenus pour l'investissement, il n'est pas demandé qu'une telle provision comprenne les impôts différés;

(f) tous les autres engagements du Fonds de quelque nature que ce soit et conformes aux standards comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Fonds prendra en considération toutes les dépenses à supporter par le Fonds/les Compartiments qui comprendront les frais de formation, frais, dépenses, remboursements et commissions payables à ses gestionnaires d'investissement ou conseillers en investissement, y compris les frais relatifs à la performance, dépenses, remboursements et commissions payables à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, agents d'administration et agents de registre, le cas échéant, tout agent payeur, tout distributeur et tout représentant permanent aux lieux d'enregistrement, ainsi que tout autre employé du Fonds, les rémunérations des Gérants et leur dépenses extraordinaires raisonnables, les couvertures d'assurance et les frais de voyage raisonnables en relation avec les réunions du Conseil, frais et dépenses, frais et dépenses encourus pour des services légaux et d'audit, tout frais et dépenses impliqués par l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement du Fonds avec les autorités gouvernementales ou les bourses au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de licence pour l'utilisation des différents indices, les frais de marketing et de publication, y compris les coûts de préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, mémoires explicatifs, les Statuts, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les coûts de publication de la valeur nette d'inventaire, et toute information relative à la valeur évaluée d'un Compartiment, les coûts d'impression des certificats, et les coûts de tout rapport aux Actionnaires, les coûts pour la convocation et la tenue de l'assemblée générale des actionnaires et réunions du Conseil, toutes les taxes, droits, charges gouvernementales et équivalentes, et toutes les dépenses d'exploitation, y compris les d'achat d'achats et de vente des avoirs, les commissions de transactions, le coût de publication des prix d'émission, de conversion et de rachat, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, assurance, téléphone et télex. Le Fonds et chacun de ses Compartiments peuvent accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période.

Dans le cadre de ce qui est décrit ci-dessus:

(a) les Actions émises par le Fonds sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Evaluation, et en prenant en compte par qui cette évaluation est faite et jusqu'au moment où il est reçu par le Fonds, le prix est réputé être un actif du Fonds;

(b) les Actions du Fonds à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le remboursement ou la conversion et jusqu'au moment où elles sont payées par le Fonds, le prix est réputé être un passif du Fonds;

(c) tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que le USD seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire; et

(d) lorsqu'au Jour d'Evaluation, le Fonds s'est engagé à:

- acheter tout bien (si les risques sous-jacents et récompenses de transaction sous-jacentes sont transférés), la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif du Fonds et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif du Fonds;

- vendre tout bien (si les risques sous-jacents et récompenses de transaction sous-jacentes sont transférés), la valeur de la contrepartie à recevoir pour un tel bien apparaîtra comme un actif du Fonds et le bien qui va être délivré par le Fonds ne doit pas figurer parmi les actifs du Fonds;

étant entendu, cependant, que si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou d'un tel bien n'est pas connue au Jour d'Evaluation, alors cette valeur doit être estimée par l'Associé Gérant Commandité.

La dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire peut être obtenue au siège social du Fonds au plus tard quinze (15) Jours Ouvrables Bancaires après le Jour d'Evaluation le plus récent.

Par mesure de clarté, les dispositions de cette section, en ce compris, en particulier, le paragraphe ci-dessus, constituent les règles applicables pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et/ou Catégorie dans chaque Compartiment et n'affectent pas le traitement, à des fins légales et comptables, des valeurs et engagements du Fonds ou de toute Action émise par le Fonds.

11.2 Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

L'Associé Gérant Commandité peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire pour tout Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie et l'émission et le rachat des Actions d'une telle Classe et/ou Catégorie dans un tel Compartiment ainsi que la conversion depuis et vers les Actions de cette Classe et/ou Catégorie de ce Compartiment lorsque:

(a) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, la réalisation des avoirs d'un Compartiment du Fonds ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires;

(b) lorsque les moyens de communication employés habituellement pour déterminer le prix des actifs d'un Compartiment sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un actif d'un Compartiment entrant en compte de manière essentielle dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (cette manière essentielle relève de la seule discrétion de l'Associé Gérant Commandité) ne peut être déterminée suffisamment rapidement et avec exactitude;

(c) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute Filiale ne peut être déterminée avec exactitude, sauf disposition contraire du Prospectus;

(d) lors de toute période pendant laquelle le Fonds est incapable de rapatrier des fonds dans le but de procéder aux paiements suite aux rachats d'Actions de tout Compartiment;

(e) lors de toute période au cours de laquelle les transferts de fonds liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou aux paiements dus aux rachats d'Actions d'un quelconque Compartiment ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des prix ou aux taux de change normaux, sauf disposition contraire du Prospectus;

(f) lors de toute période au cours de laquelle le Fonds est liquidé ou à partir du moment où une convocation est publiée pour une assemblée générale des Actionnaires à laquelle une résolution portant sur la décision de mise en liquidation du Fonds (ou d'un de ses Compartiments) est proposée;

(g) lors de toute période où n'importe lequel des principaux marchés ou autres bourses sur lesquels une partie des avoirs d'un Compartiment est cotée, est fermé (autrement que pour des vacances ordinaires) ou lorsque les transactions dans ces marchés ou autres bourses sont restreintes ou suspendues; ou

(h) lorsque pour toute autre raison, les prix des avoirs du Fonds attribuables à un tel Compartiment ne peuvent pas être déterminés rapidement et avec exactitude, sauf disposition contraire du Prospectus.

L'avis de cette suspension doit être publié par l'Associé Gérant Commandité.

La suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de tout Compartiment et/ou Classe et/ou Catégorie n'a pas d'incidence sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute Classe et/ou Catégorie et/ou Compartiment qui n'est pas suspendue.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion des Actions doit être irrévocable, sauf dans le cas d'une suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire pour les Actions à souscrire, racheter ou convertir dans une Classe et/ou Catégorie et/ou un Compartiment spécifique et, dans ce cas, un retrait ne sera effectif que si une notification écrite est reçue par l'Administration Centrale (dans sa qualité d'agent de registre) avant la fin de la période de suspension.

Chapitre III. - Gestion

12. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. Le Fonds sera géré par Algebris (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en sa qualité d'Associé Commandité.

L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs d'administrer et de gérer le Fonds, d'agir au nom du Fonds dans toutes circonstances et d'effectuer et approuver tous les actes et opérations consistant avec l'objet du Fonds.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion du Fonds.

L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs d'investissement, des politiques et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires du Fonds, en respectant les

présents Statuts et les lois et réglementations applicables. L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de conclure des contrats d'administration, de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'il juge nécessaire, utile ou recommandable pour exécuter l'objet du Fonds.

13. Révocation de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment et avec motifs (c'est-à-dire en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée selon ce qui est déterminé par un tribunal et entraînant une perte économique importante pour le Fonds), par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière suivante:

(i) le quorum de présence devra atteindre d'au moins la majorité du capital social présent ou représenté. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera réunie en vue de délibérer valablement, sans tenir compte, cette fois-ci, de la partie de capital social représenté; et

(ii) pour les deux assemblées, les résolutions doivent être approuvées par deux-tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément aux Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

Dans le cas de révocation de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts telle que décrite à l'Article 32 ci-dessous, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

14. Représentation du fonds. Vis-à-vis des tiers, le Fonds est engagé par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par la signature conjointe de deux (2) de ses Gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera le Fonds.

15. Responsabilité de l'associé gérant commandité et des commanditaires. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec le Fonds de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs du Fonds.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom du Fonds de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils sont responsables uniquement à hauteur de leur contribution dans le Fonds.

16. Délégation de pouvoirs de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents du Fonds selon ce qu'exige la situation pour les opérations et la gestion de celle-ci, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte du Fonds sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été conférés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle de tout Conseiller en Investissement, fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

L'Associé Gérant Commandité peut aussi confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

17. Conflits d'intérêts. Au cas où un conflit d'intérêts est présenté à un Compartiment, ce conflit sera complètement divulgué à l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où le Compartiment recevrait (i) une proposition pour investir dans des avoirs détenus (en tout ou en partie), directement ou indirectement, par un Actionnaire Commanditaire, par l'Associé Gérant Commandité, par un Gérant, le Gestionnaire d'Investissement, le Sous-Gestionnaire d'Investissement ou par un de leurs Affiliés ou concernant toute société de portefeuille dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à une des Personnes mentionnées ci-dessus (incluant tout fonds d'investissement géré, conseillé ou sponsorisé), ou (ii) une disposition d'avoirs d'un Gérant, de l'Associé Gérant Commandité, du Gestionnaire d'Investissement ou du Sous-Gestionnaire d'Investissement cette Personne fera connaître ce conflit d'intérêt à l'Associé Gérant Commandité qui informera les Actionnaires Commanditaires conformément.

Le Fonds entrera dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis). L'Associé gérant Commandité informera les Actionnaires Commanditaires de toutes activités dans lesquelles l'Associé Gérant Commandité, le Gestionnaire d'Investissement, le Sous-Gestionnaire d'Investissement ou un de leurs Affiliés sont impliqués et pourraient créer une opportunité pour que des conflits d'intérêts apparaissent en relation avec l'activité d'investissement du Fonds et tous investissements proposés dans lesquels tout Investisseur a un intérêt particulier.

L'Associé Gérant Commandité, le Gestionnaire d'Investissement, le Sous-Gestionnaire d'Investissement ou un de leurs Affiliés peut se livrer à différentes activités professionnelles autres que les affaires du Fonds et/ou du Gestionnaire d'Investissement et ou du Sous-Gestionnaire d'Investissement, y compris le fait de fournir des conseils et autres services (y compris, sans réserves, occuper les fonctions d'administrateur et/ou gérant) à divers partenariats, sociétés et autres entités, n'excluant pas celles dans lesquelles le Fonds investit et ses Filiales. Cependant, ils consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux affaires du Fonds. De plus, tous ces services seront procurés aux taux du marché en vigueur pour des services similaires sous un contrat de service professionnel (qui inclura la gamme des frais) et un contrat spécifique de projet.

Par mesure de clarté, aucun contrat ou autre opération entre le Fonds et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité et/ou un ou plusieurs des Gérants ont une participation ou est un administrateur, gérant, associé, cadre ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Gérant Commandité et/ou les Gérants qui sont administrateur, gérant, cadre ou employé d'une société ou firme avec laquelle le Fonds envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'un tel lien avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la loi.

19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social du Fonds ou à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée, le second lundi du mois de mai à 14h20 de chaque année (Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable Bancaire, dans ce cas, l'assemblée sera tenue le prochain Jour Ouvrable Bancaire) à la même heure et au même endroit.

20. Autre assemblée générales. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité sera obligé de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un (1) mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital du Fonds le demande par écrit avec une indication de l'agenda.

Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiqués dans la convocation de l'assemblée.

21. Convocation. Toute assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la loi luxembourgeoise.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être envoyées par lettre recommandée aux Actionnaires à leur adresse respective reprise dans le registre des Actionnaires au moins huit (8) jours calendrier avant la date de l'assemblée. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion.

Si tous les Actionnaires sont soit présents soit représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

22. Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre Personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

Pour les conditions de quorum et de majorité, les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télé-communication permettant leur identification sont considérés comme présents. Ces moyens doivent être conformes avec les caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises en direct.

23. Procédures. Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par l'Associé Gérant Commandité ou par une Personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Le président de toute assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

Chaque assemblée générale des Actionnaires élira un (1) scrutateur.

Les Personnes décrites ci-dessus forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

24. Vote. Chaque Action donne droit à une (1) voix.

Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions des assemblées générales des Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes exprimés indépendamment de la proportion du capital représenté.

Conformément aux présents Statuts et tel que permis par la Loi du 10 août 1915, toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires requiert l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement prise.

25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de chaque assemblée générale des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits dans des procédures judiciaires.

26. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une classe. Des assemblées générales spécifiques d'Actionnaires dans un Compartiment ou une Classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment ou cette Classe.

Les dispositions des Articles 21 à 25 des présents Statuts de même que la Loi du 10 août 1915 s'appliqueront à ces assemblées générales.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions prises dans une assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe seront prises à la majorité simple des votes exprimés.

Chapitre V. - Exercice social, Distribution des profits

27. Exercice social. L'Exercice Social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

28. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans les rapports annuels du Fonds seront examinées par un ou plusieurs Auditeurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et qui seront rémunérés par le Fonds.

Les Auditeurs rempliront toutes les fonctions prescrites par la Loi du 13 février 2007.

29. Distribution. L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et à sa seule discrétion, décider de créer des Classes et/ou Catégorie d'Actions Ordinaires qui sont soit distribuées soit cumulées.

La partie du revenu annuel net correspondant aux Actions cumulatives sera capitalisée dans le Compartiment, Classe ou Catégorie concerné(e) au bénéfice des Actions cumulatives.

Pour toutes Actions donnant de distribution, l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe et/ou de la Catégorie concerné(e) pourra, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites légales, décider si et dans quelle mesure les distributions doivent être payées des avoirs du Compartiment et pourra périodiquement déclarer des distributions, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à le faire.

Pour toutes Actions donnant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut de plus décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément à la loi applicable.

Les distributions peuvent seulement être faites si les avoirs nets du Fonds ne tombent pas sous le minimum requis par la loi (c'est-à-dire actuellement EUR 1.250.000.-) ou tout autre montant équivalent en USD.

Les distributions seront faites en espèces. Cependant, l'Associé Gérant Commandité peut décider, à condition d'obtenir l'accord préalable du ou des Actionnaire(s) Commanditaire(s) concerné(s), d'effectuer des distributions/paiements en nature des avoirs du Compartiment. Tout(e) distribution/paiement en nature sera évalué(e) dans un rapport établi par l'Auditeur désigné conformément à la loi.

Les paiements des distributions aux Actionnaires seront effectués à leurs adresses respectives dans le registre des Actionnaires. Les Distributions seront déclarées dans la Devise de Référence de chaque Compartiment, Classe ou Catégorie. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par le Fonds et gardé par lui à la disposition de son bénéficiaire.

Toutes les distributions seront effectuées déduction faite des impôts sur le revenu, retenues à la source et taxes semblables payables par le Fonds, y compris, par exemple, n'importe quelles retenues à la source sur l'intérêt ou les dividendes reçus par le Fonds.

Les distributions n'étant pas réclamées dans les cinq (5) ans à compter de son de leurs attributions ne pourront plus être réclamées et retourneront au Compartiment et/ou à la Classe ou Catégorie concerné(e).

Des règles de distribution additionnelles applicables à chaque Compartiment peuvent être élaborées dans le Prospectus.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

30. Dissolution.

30.1 Dissolution, insolvabilité, faillite, incapacité légale ou incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité

Le Fonds ne sera pas dissout en cas d'incapacité légale, de dissolution, de démission, de retraite, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Gérant Commandité ou pour une autre raison prévue par la loi applicable lorsque l'Associé Gérant Commandité est dans l'impossibilité d'agir, étant entendu que le transfert de son Action de Commandité par l'Associé Gérant Commandité ne mène pas à la dissolution du Fonds.

Dans le cas d'incapacité légale ou d'incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité tel que mentionné dans le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires Commanditaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée par les Actionnaires Commanditaires représentant au moins 80% des Actions Ordinaires en faveur de la nomination du nouvel associé gérant commandité, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

30.2 Dissolution volontaire

Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et sans préjudice de toute disposition légale et statutaire contraire, le Fonds peut être dissout par une résolution des Actionnaires adoptée de la même manière que pour la modification des présents Statuts, tel que prévu par l'Article 34.

Lorsque le capital social tombe sous les deux tiers du capital minimum indiqué dans l'Article 5, la question de la dissolution du Fonds est posée à l'assemblée générale des Actionnaires par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera par majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution du Fonds sera aussi posée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum prévu par l'Article 5; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart (selon le cas), du minimum légal.

En cas de dissolution volontaire, l'Associé Gérant Commandité agira comme liquidateur du Fonds.

31. Liquidation. Dans le cas de dissolution du Fonds, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations. Ces liquidateurs doivent être approuvés par la CSSF et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et de qualités professionnelles.

Après le paiement de toutes les dettes et frais au Fonds et des coûts de liquidation, les avoirs nets seront distribués aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés dans les cinq (5) ans, la créance se prescrit et les montants ne pourront plus être réclamés.

Dans le cas où la vente d'actions dans des avoirs sous-jacents n'est pas possible aux prix jugés raisonnables par l'Associé Gérant Commandité au moment de la liquidation suite à des conditions spécifiques liées au marché ou à la société, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de distribuer tout ou partie des avoirs du Fonds en nature aux Actionnaires conformément au principe de traitement égalitaire des Actionnaires.

32. Liquidation, Scission et Fusion de compartiments ou classes.

32.1 Liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe

Lorsque, pour n'importe quelle raison, la valeur des avoirs nets de tout(e) Compartiment et/ou Classe a diminué jusqu'à ou n'a pas atteint un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment et/ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou au cas où un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire d'un tel Compartiment et/ou d'une telle Classe pourrait avoir des conséquences matérielles défavorables sur les investissements du ce Compartiment et/ou cette Classe, ou en cas de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de forcer le rachat de toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix et frais actuels de réalisation des investissements) calculée le Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet.

Le Fonds donnera avis aux Actionnaires de ce Compartiment et/ou de cette Classe avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

À moins d'en décider autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour préserver l'égalité de traitement entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer à demander le rachat de leurs Actions gratuitement (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e).

Nonobstant les pouvoirs conférés à L'Associé Gérant Commandité par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires de tout Compartiment et/ou de toute Classe peut, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

A la clôture de la liquidation du Fonds, toute Classe et/ou Compartiment, les produits correspondant aux Actions non soumises au rachat doivent être déposés sous bonne garde à la Caisse de Consignation dans les neuf (9) mois suivant la date de la décision de liquider le Fonds, Classe et/ou Compartiment concerné. Dans le cas où ce qui précède n'est pas possible dans le délai imparti, une demande d'extension de ce délai doit être faite à la CSSF. Les produits correspondant aux Actions non soumises au rachat seront placés sous bonne garde à la Caisse de Consignation jusqu'à ce que la période de prescription soit éteinte.

32.2 Fusion, scission ou transfert de Compartiments ou Classes

Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus à l'Article 32.1, l'Associé Gérant Commandité pourra décider d'apporter les avoirs d'un(e) Compartiment et/ou Classe à ceux d'un(e) autre Compartiment et/ou Classe ou à

un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à un(e) autre Compartiment et/ou Classe d'un tel organisme de placement collectif luxembourgeois (le "Nouveau Compartiment") et de les re-désigner comme Actions d'un autre Compartiment et/ou d'une autre Classe (à la suite d'une division ou d'un regroupement, le cas échéant, et le paiement du montant correspondant auquel l'Actionnaire a droit). Cette décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus à l'Article 32.1 (et, contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Dans les circonstances visées ci-dessus à l'Article 32.1, l'Associé Gérant Commandité peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Classe par le biais d'une scission entre deux ou plusieurs Compartiments et/ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite dans l'Article 32.1 (et en plus, la publication contiendra une information relative aux deux ou plusieurs nouveaux Compartiments) un mois avant la date à laquelle la scission deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par les paragraphes précédents, la réorganisation d'un Compartiment et/ou d'une Classe au sein du Fonds (par le biais d'une fusion ou d'une scission) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les décisions relatives à la fusion ou à la division pourront être prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et dettes attribuables à un Compartiment et/ou une Classe, à un autre organisme de placement collectif visé au premier paragraphe de cet Article ou à un Compartiment et/ou une Classe au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions en circulation sauf si la fusion doit se faire avec un organisme de placement collectif de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Chapitre VII. - Dispositions finales

33. Dépositaire. Le Fonds signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit telle que définie par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi du 13 février 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Gérant Commandité fera tout son possible pour trouver un nouveau dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé à sa place. Dans ces cas de démission volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par l'Associé Gérant Commandité, le Dépositaire, jusqu'à son remplacement qui doit intervenir dans les deux mois, prendra toutes les mesures nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des investisseurs.

34. Modifications des statuts. Sauf disposition contraire prévue par les Statuts et tel que permis par la Loi du 10 août 1915, pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi et aux Statuts pour amender les Statuts doit valablement décider dans son agenda si au moins la moitié (1/2) du capital Social est présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas rencontrée, une deuxième assemblée générale d'Actionnaires sera convoquée et délibérera valablement, sans tenir compte de la partie des Actions représentées.

Lors de ces deux réunions, à moins qu'il soit prévu autre chose par les Statuts et tant que cela est permis par la Loi du 10 août 1915, ces résolutions doivent être approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés. Toute modification des Statuts par l'assemblée générale des Actionnaires nécessite l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité.

35. Indemnisation. Ni l'Associé Gérant Commandité, ni le Gestionnaire d'Investissement, ni le Sous-Gestionnaire d'Investissement ni aucun de leurs Affiliés, actionnaires, cadres, administrateurs, gérants, membres, employés, associés, agents et représentants ni aucun de leurs Affiliés (collectivement, les "Parties Indemnisées") ne supporteront une responsabilité, obligation ou reddition de comptes donnant lieu à des dommages-intérêts ou autrement envers le Fonds ou un Actionnaire, et le Fonds accepte d'indemniser, payer, protéger et tenir quitte et indemniser chaque Partie Indemnisée de et contre toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnables subis suite au recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou le Fonds) et tous coûts d'investigation y afférents qui pourront être imposés à ou encourus par ou revendiqués aux Parties Indemnisées, ou le Fonds ou étant dans une relation quelconque avec, ou étant allégué être en relation ou étant causé par toute action ou inaction du Fonds, de la part des Parties Indemnisées lorsqu'elles agissent pour compte du Fonds ou pour le compte de tous agents lorsqu'ils agissent pour le compte du Fonds; sous réserve que l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée sera responsable pour, et indemniser, payera, protégera et tiendra quitte et indemniser le Fonds, et le Fonds ne sera pas responsable envers l'Associé Gérant Commandité pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, coûts, dépenses ou avances de toute nature (incluant, sans limitation,

tous coûts et toutes dépenses raisonnablement encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou le Fonds et tous coûts d'investigation y afférents réclamés au Fonds) qui sont dus à une fraude, une faute grave ou une mauvaise gestion caractérisée de l'Associé Gérant Commandité ou un manquement matériel au Prospectus ou aux présents Statuts.

Dans toute action, procès ou procédure contre le Fonds ou contre toute Partie Indemnisée en relation avec ou causés par ou étant allégués être en relation ou d'être causé par toute action ou inaction, les Parties Indemnisées auront le droit conjointement d'avoir recours, aux frais du Fonds, au conseil de leur choix. Ce conseil sera considéré comme raisonnablement satisfaisant dans le chef du Fonds dans cette action, ce procès ou cette procédure. Au cas où les Parties Indemnisées retiendraient un conseil commun, une Partie Indemnisée pourrait quand même avoir recours à un conseil séparé mais cette Partie Indemnisée en supporterait alors seule le coût.

Lorsqu'il est déterminé qu'une Partie Indemnisée a commis une fraude, faute grave ou s'est rendue coupable de mauvaise gestion caractérisée, elle devra rembourser toutes les dépenses payées par le Fonds pour son compte dans les circonstances prévues au paragraphe précédent.

36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du 10 août 1915 et la Loi du 13 février 2007.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution du Fonds et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue contrairement aux Statuts, le second lundi en avril 2011 à 14h20.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Action de Commandité dans Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF-Global Financials Unrestricted Fund:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	USD 1.000,-	1
Action de Commandité dans Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF-Global Financials Restricted Fund:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	USD 1.000,-	1
Actions Ordinaires dans Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF-Global Financials Unrestricted Fund:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions Ordinaires
Algebris Investments (Cayman) Ltd.	USD 22.000,-	220
Actions Ordinaires dans Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF-Global Financials Restricted Fund:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions Ordinaires
Algebris Investments (Cayman) Ltd.	USD 21.917,-	219,17

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées en numéraire de telle sorte que la somme équivalente à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) en USD est à la libre disposition du Fonds, comme cela a été démontré au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires prénommés représentant la totalité des Actions et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'adresse du Fonds est fixée au 20, rue de la Poste, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
2. Est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé: Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché du Luxembourg; et
3. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé se terminera lors de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires à tenir en 2011.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'Article 26 de la Loi du 10 août 1915 et déclare expressément que ces conditions ont été observées.

111784

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent au Fonds en raison de sa constitution sont estimées à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et à la requête de la même personne qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M.-C. TURBANG, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 novembre 2009. Relation: LAC/2009/45973. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147488/2197.

(090178928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Elle-Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.446.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 septembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Madame FERRARINI Maria Licia et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE-EFFE S.A

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009142110/17.

(090172609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Success Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 37.341.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SUCCESS FINANCE S.A., ayant eu son siège social à L-LUXEMBOURG, 74, Grand-rue, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

M^e Pascale MILLIM

Avocat à la Cour

2, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009142659/20.

(090172113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pirouette S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.666.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme PIROUETTE S.A., dont le siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, a été dénoncé en date du 11 mars 2004,

Pour extrait conforme

M^e Pascale MILLIM

Avocat à la Cour

2, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009142660/19.

(090172114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—
Le Conseil d'administration a, en date du 10 mai 2007:

- décidé de coopter Madame Stéphanie COUTURE, née le 17 janvier 1969 à Chicoutimi au Canada, Directrice du Service juridique et secrétariat du Groupe Tarkett Inc. Tarkett SAS, domicilié sis 2, rue de l'Egalité, F-92748 NANTERRE Cedex, en remplacement de Madame Françoise LUFFIN démissionnaire de son mandat d'administrateur.

Madame Stéphanie COUTURE est nommée pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009142838/15.

(090172427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Coffee Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009143397/14.

(090172783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009143398/14.

(090172780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.
R.C.S. Luxembourg B 96.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009143392/14.

(090172791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009143401/12.

(090172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Jonas & Meyers Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009143390/14.

(090172793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Jole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 101.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009143388/14.

(090172796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

MJT Conseil et Négoce Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009143385/14.

(090172817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Slice, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.919.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009143468/12.

(090173693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009143466/11.

(090173694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Calfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.707.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Référence de publication: 2009143409/10.

(090173160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Happy Sun Solarium, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 26-30, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.466.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143386/10.

(090172811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 95.561.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143482/11.

(090173545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Westshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Westshore S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Georges Scheuer / Jean-Christophe Dauphin

Référence de publication: 2009143495/12.

(090173451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 112.728.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143483/10.

(090173547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 95.561.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143481/11.

(090173537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

BCD Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCD TECHNOLOGY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009143494/12.

(090173490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Le Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2008, a décidé:

- Suite à la démission de Monsieur Baudouin LUCAS de son mandat d'Administrateur-Délégué, le Conseil annule les pouvoirs de gestion quotidienne donnée par l'Assemblée constituante de Crédit Agricole Réassurance en date du 5 décembre 1988 à Monsieur Baudouin LUCAS en vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) et de l'article 10 des statuts de la société. Le Conseil annule également les pouvoirs de signature bancaire de Monsieur Baudouin LUCAS.

- Suite à la démission de Monsieur Baudouin LUCAS, et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) et de l'article 10 des statuts de la société, le Conseil décide de déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean Pierre MEFFRE, né le 31/12/1952 à Séguret (Vaucluse; France), Directeur des Risques Assurables du Groupe Crédit Agricole S.A. et Réassurance internationale, domicilié sis CREDIT AGRICOLE S.A. 91/93, boulevard Pasteur, F-75015 PARIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009143617/21.

(090173921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143619/10.

(090173876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Gerancia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143618/10.

(090173880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Immo-Confort, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143616/10.

(090173881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 84.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 avril 2009

L'Assemblée réélit administrateurs pour un an:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit demeurant à L-5328 Medingen,
- M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques demeurant à L-5362 Schrassig,
- M. Marc SCHWERTZER, commerçant demeurant à L-4890 Reckange/Mess,

réélit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit M. Gaston Schwertzer Président et nomme M. Jean-Yves Colson fondé de pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

1. Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à cent mille euros, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.
2. Pour la gestion journalière des affaires: la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoir.

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur

Référence de publication: 2009143576/24.

(090173734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Advanced Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.425.

Le bilan au 31 mai 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009143530/12.

(090173589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.389.

Le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009143528/12.

(090173590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

Le bilan au 31 mai 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009143526/12.

(090173591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Gesparfim S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiereg.

R.C.S. Luxembourg B 142.730.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes au 31.12.2008 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23.09.2009 sous la référence D090147237.05, publiés au Mémorial C n° 1990 du 13.10.2009.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009143384/19.

(090172821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 mai 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009143524/12.

(090173601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

Le bilan au 31 mars 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009143523/12.

(090173617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**GS Lux Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GSCP VI Lux Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.021.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, n^o 2146 du 29 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009143533/15.

(090173582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Citra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009143521/12.

(090173538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Penkford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENKFORD HOLDING S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009143496/12.

(090173449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009143695/9.

(090173790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.
